

Les Annonces sont reçues
au bureau du Journal -

Compte courant postal 665

Téléphone 5-64

LE SOLEIL D'AUVERGNE

Hebdomadaire d'Action Nationale

ABONNEMENTS

Puy-de-Dôme et Départements limitrophes. 10 fr. par an

Autres Départements 12 -

Directeur : JEAN VISSOUZE

Rédaction et Administration :

25, Rue Gauthier-de-Biauzat, CLERMONT-FERRAND

LA DICTATURE DES LIÈVRES

Les chefs socialistes ont adopté, depuis quelques semaines, l'accent dictatorial. M. Compère-Morel, en qui l'on ne connaissait jusqu'ici, qu'un vieux monsieur paisible, propriétaire d'un hôtel meublé à Montmartre, M. Renaudel, dont le courage ne s'était manifesté, pendant la guerre, que dans l'enceinte du Palais-Bourbon, parlent ouvertement de gouverner par des moyens de force. Leurs discours sentent le sang frais. Leurs phrases sont tranchantes comme le couperet de la Veuve. Si notre Alexandre Varenne auvergnat ne fait pas sa partie dans ce concert, c'est parce que la République l'a éloigné, et lui a cousu la bouche avec un fil d'or.

La bourgeoisie libérale frémit aux déclarations de ces nouveaux Marat. Elle suppute les moyens d'apaiser ces ogres par quelques concessions nouvelles. Quand elle apprit, l'autre matin, que le Congrès socialiste avait repoussé encore une fois la participation au pouvoir, la bourgeoisie libérale sentit son âme délivrée.

Car la bourgeoisie libérale, qui ne lit pas Maurras, ignore que les institutions corrompent les hommes et que l'institution parlementaire, école de toutes les lâchetés, ne forme guère que des couards et des poltrons. La bourgeoisie libérale, qui a le mépris de l'histoire, même la plus récente, oublie que les Compère-Morel, les Renaudel et tous les politiciens républicains ont été vus à l'œuvre dans une épreuve qui a classé définitivement les caractères, je veux parler de la grande guerre, et que la plupart d'entre eux s'y sont révélés comme de méprisables lâches.

Les premiers jours de la guerre, par l'énormité même de l'événement qui fondait sur le monde, un phénomène inouï se produisit: les gueules se fermaient! Ces ver-

d'Auteuil, lorsqu'un soir, en se cachant, Poincaré et les ministres vinrent s'y blottir. C'était le 2 septembre. Leurs malles étaient faites depuis plusieurs jours, et si on ne s'était pas accroché aux basques de leurs habits, ils seraient partis dès le 29 août.

Ça, c'est le départ du gouvernement, du cabinet « national » — ô dérision! — Formé après Charleroi et Morhange et où le socialisme révolutionnaire était déjà représenté par Sembat et Guesde. La droite, elle, ne l'était pas. On avait jugé suffisant qu'elle fut représentée sur les champs de bataille.

Voici maintenant la fuite du troupeau parlementaire. Elle ne le cède en rien, comme effet de panique, à la fuite de ses bergers. Laissons parler Marcellin :

« Quant aux parlementaires, ils s'empressent de se rapprocher du gouvernement. C'est tout de suite une fuite éperdue vers Bordeaux. Cette fuite est facilitée par la formation de nombreux trains spéciaux aux gares d'Orsay et d'Austerlitz. Et, pour comble de veine, c'est à l'œil.

Il y a quarante-quatre ans que la France est en République. Pour aboutir à ce que nous voyons aujourd'hui! Les pouvoirs publics en fuite, abandonnant Paris et le tiers du territoire français que l'incurie du régime n'a pas réussi à rendre inviolable. Le sol national est foulé par l'ennemi de Compiègne à Saint-Dié. Reims doit être investi par l'armée allemande qui est à ses portes. Triste bilan! Ce régime ne sait pas mourir en beauté.

Les trains parlementaires étaient bondés. Après le départ des derniers trains parlementaires, les gares d'Orsay et d'Austerlitz ont été fermées au public. Qui osera s'en plain-

“ ET PUIS ÇA VA...”

REVUE D'ACTUALITÉ

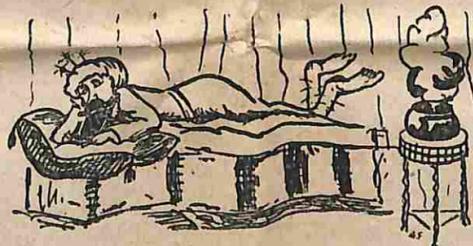
Texte et Dessins d'Henri FONTENILLE

Quand le rideau se lève, Alexandre Varenne, confortablement installé sur un sofa de son palais de Saïgon, fait sa petite sieste. Autour de lui un chœur délicieux de 68 bayadères demi-nues fredonne doucement:

VARENNE. — Déjà!

PAINLEVÉ. — Et comme cela, toutes les bêtises et toutes les saloperies que j'ai faites ou laissé faire...

VARENNE. — Ah oui... Sarrail...



Air: Ah quelle veine.

Le chœur: C'est la veine (bis)
Qui toujours doit présider
Quand on a envie d'acquiescer
C'est la veine (bis)
Quand on n'a pas avec soi
Il n'y a rien à faire n'est-ce pas
Mais la veine (bis)
Beau Seigneur Majestueux
Vous l'avez on ne peut mieux

Sur ces paroles berceuses, Alexandre s'endort d'un profond sommeil. Le chœur se disperse après avoir baisé et sucé le gros orteil du vice-roi en signe de soumission.

ACTE I^{er}

LE REVE PASSE

Sur un nuage, dans une immobilité de statue, Paul Prudent Painlevé sourit aux anges.

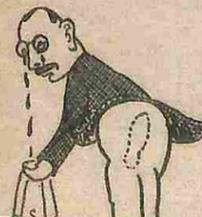


PAINLEVÉ. — Chut!... Je n'aurai pas à les payer.

VARENNE. — Oh! pour ça (tout en chant son portefeuille) et pour autre chose le régime est épatant (à ces



Herriot et Schrameck entrent en scène et crient: C'est épatant mais ça ne dure pas assez longtemps!
HERRIOT. — A peine ai-je eu le temps de poisser quelques curés.



Non, jamais, à personne
Un régime ne donne
Des impôts si gros qu'ils assomment.
Qu'ils sont lourds!
Qu'ils sont lourds!

Les ex-ministres (se tirant des pattes): Ça, mon vieux, ça ne nous regarde plus. Paye d'abord, rouspète ensuite. D'ailleurs voici le patron (Ils s'éclipsent). Entrée d'Aristide... très Briand.



Avec des larmes dans la voix, des sanglots dans les yeux et des larmes sous le nez, Aristide détaille le couplet suivant:

Air: J'étais pure.

Moi j'ai l'âme candide et pure
Je veux dir' que j'suis innocent
Comme le veau qui tète sa maman
Là bas dans la verdure
D'avant moi on peut dir' qu'on veut
Je n'suis pas un p'tit malicieux
D'ailleurs ça se voit sur ma figure
Que j'ai l'âme très pure.

LE CONTRIBUABLE. — Que vous ayez l'âme pure, Majesté, personne n'en doute. Nous savons tous également qu'il vous serait difficile de commettre autant de gaffes qu'Herriot, mais tout de même vos grands argentiers nous

BRIAND. — Mon chéri, jamais ministres et députés n'ont été créés pour vous prendre en considération.

LE CONTRIBUABLE. — Air: Les millions d'Arlequin.

Non ce n'est pas un songe
Ces gueux
Nous bourrent de mensonges
Adieu! Adieu.

Tout à coup du fond de la scène, surgit un évêque. Ces assistants ont la surprise de reconnaître en lui Gaston Doumergue, président de la République.

(Herriot casse sa pipe pour la deuxième fois, Painlevé touche son cœur et s'affaisse, Schrameck s'abrite derrière une pièce de 1 fr.).

GASTOUNET. — Tout beau, mes très chers frères, n'avez point peur et écoutez-moi. Depuis que j'ai collé la barrette au nonce j'ai trouvé plus commode de rester dans l'ordre, et je suis en train d'apprendre un cantique pour chanter à l'avènement du prochain ministre des finances.

Re-quiem...

De plus, en ma qualité d'évêque je pourrai lui donner le Saint-Esprit, ça lui servira.

BRIAND. — C'est encore une idée de Gastounet, ça!

GASTOUNET. — Restons-en aux choses sérieuses et ayons une pensée pieuse pour ceux qui vous ont précédé dans le ministère des finances.



Ci-git Etienne Clémentel, grand diable, beau garçon, creva le plafond de la Banque de France.

Requiescat in pace!



Ci-git Caillaux Joseph

A Mamers chéri
A la France il donna des dettes
A l'étranger son argent.

VARENNE. — Priez pour sa femme!

BRIAND. — Ainsi chut-il!

GASTOUNET. — Ci-git Paul Prudent Painlevé
Son œil toujours écarquillé
Pouvait ramener la fortune
Il ne rencontra que la lune

PAINLEVÉ. — C'est faux.
Ainsi chut-il!

La bourgeoisie libérale frémit aux déclarations de ces nouveaux Marat. Elle suppute les moyens d'apaiser ces ogres par quelques concessions nouvelles. Quand elle apprit, l'autre matin, que le Congrès socialiste avait repoussé encore une fois la participation au pouvoir, la bourgeoisie libérale sentit son âme délivrée.

Car la bourgeoisie libérale, qui ne lit pas Maurras, ignore que les institutions corrompent les hommes et que l'institution parlementaire, école de toutes les lâchetés, ne forme guère que des couards et des poltrons. La bourgeoisie libérale, qui a le mépris de l'histoire, même la plus récente, oublie que les Compèrc-Morel, les Renaudel et tous les politiciens républicains ont été vus à l'œuvre dans une épreuve qui a classé définitivement les caractères, je veux parler de la grande guerre, et que la plupart d'entre eux s'y sont révélés comme de méprisables lâches.

Les premiers jours de la guerre, par l'énormité même de l'événement qui fondait sur le monde, un phénomène inouï se produisit: les gueules politiciennes se taisaient! Ces verbormanes enragés, pour qui tout est prétexte à discours, ne trouvaient plus dans leurs larynx la force d'articuler un son.

Les politiciens socialistes, en particulier, étaient piteux. En vain l'Allemagne, soudoyant ou inspirant un misérable, avait fait assassiner leur chef, Jaurès, dans l'espoir de déclencher la révolution à Paris. Elle avait obtenu l'effet contraire. Terrorisée par la vision du geste de Raoul Villain et par celle du peloton d'exécution promis aux traitres, la gent politicienne demeurait aphone. Bien mieux, les plus fougueux antimilitaristes de la veille, les théoriciens de la crosse en l'air et des balles pour les généraux, se muaient en patriotes et y allaient de leurs dévotions à la défense nationale!

Jamais la lâcheté humaine ne s'était révélée plus immonde. Mais ce fut bien pis quand le danger intérieur représenté par l'indignation populaire fit place au danger extérieur représenté par la marche allemande sur Paris. Le personnel politicien donna alors un spectacle écœurant. La fuite à Bordeaux du Président de la République, du Gouvernement et du Parlement, restera une page honteuse de notre histoire. Il faut la lire sous la plume de Louis Marcellin, dans le premier volume de son passionnant ouvrage, POLITIQUE ET POLITICIENS PENDANT LA GUERRE:

« Cela a ressemblé à une fuite. Tout avait été préparé dans le plus grand mystère. Une petite gare plongée dans l'obscurité, celle d'Auteuil, un train dissimulé dans l'ombre la plus opaque, pas âme qui vive, un silence de mort. Les fuyards se sont glissés jusqu'à leurs compartiments. Peu de bagages. Sans un coup de sifflet le train s'est ébranlé et s'est mis à filer vers Bordeaux à quatre-vingt-dix kilomètres à l'heure. »

Et Marcellin ajoute en note: « Il y avait plusieurs jours que le train présidentiel était sous pression, dissimulé dans un hangar de la gare

en rien, comme effet de panique, à la fuite de ses bergers. Laissons parler Marcellin:

« Quant aux parlementaires, ils s'empressent de se rapprocher du gouvernement. C'est tout de suite une fuite éperdue vers Bordeaux. Cette fuite est facilitée par la formation de nombreux trains spéciaux aux gares d'Orsay et d'Austerlitz. Et, pour comble de veine, c'est à l'œil.

Il y a quarante-quatre ans que la France est en République. Pour aboutir à ce que nous voyons aujourd'hui! Les pouvoirs publics en fuite, abandonnant Paris et le tiers du territoire français que l'incurie du régime n'a pas réussi à rendre inviolable. Le régime national est foulé par l'ennemi de Compiègne à Saint-Dié. Reims doit être aux mains des Prussiens. Paris va être investi par l'armée allemande qui est à ses portes. Triste bilan! Ce régime ne sait pas mourir en beauté.

Les trains parlementaires étaient bondés. Après le départ des derniers trains parlementaires, les gares d'Orsay et d'Austerlitz ont été fermées au trafic ordinaire. Qui osera s'en plaindre? L'aristocratie du régime est partie; les individus sans mandat, qui forment ce qu'on appelle la population, n'ont qu'à demeurer.

Le jour du départ des trains parlementaires, le désarroi et l'affolement étaient pitoyables dans les couloirs du Palais-Bourbon. C'étaient des galopades échevelées de la questure à la Présidence, pour réclamer des inscriptions.

Tout le monde voulait être de la fuite. C'était une ruée écœurante. Pierre (le secrétaire général) ne savait où donner de la tête.

Certains députés réclamaient jusqu'à dix cartes. Leur frousse avait gagné leurs amis et connaissances.

Quant on relit ces lignes vengeresses, on se rassure sur les possibilités d'une tentative révolutionnaire en France. Tant que la Révolution recrute ses chefs parmi les Renaudel et les Cachin, ou d'une façon plus générale, dans le milieu parlementaire, il n'en coûtera pas beaucoup aux Français qui n'ont pas le goût du sacrifice inutile pour la réduire à l'immobilité. Il leur suffira de faire savoir à ses chefs qu'ils sont des otages désignés et qu'au premier geste meurtrier de leurs disciples ils seront, eux, abattus comme des chiens!

L'avertissement sera radical! Charles Maurras l'a adressé à un misérable policier de ghetto, Abraham Schrameck, qui voulait désarmer les patriotes pour les livrer à ses bandes. Menacé dans sa personne, sûr que son interlocuteur tiendrait sa parole, Schrameck renonça à ses infâmes projets.

Les démocraties sont si totalement dépourvues de mémoire que les fuyards de 1914, les « francs-fumeurs de Bordeaux » comme les appelait alors la population parisienne, les re-

Air: Ah quelle veine.

Le chœur: C'est la veine (bis)
Qui toujours doit présider
Quand on a envie d'acquiescer
C'est la veine (bis)
Quand on n'a pas avec soi
Il n'y a rien à faire n'est-ce pas
Mais la veine (bis)
Beau Seigneur Majestueux
Vous l'avez on ne peut mieux

Sur ces paroles berceuses, Alexandre s'endort d'un profond sommeil. Le chœur se disperse après avoir baisé et sucé le gros orteil du vice-roi en signe de soumission.

ACTE I^{er} LE REVE PASSE

Sur un nuage, dans une immobilité de statue, Paul Prudent Painlevé sourit aux anges.



Alexandre, de sa plus belle voix (il chante mieux qu'un cheval et il gagne davantage) fait aussitôt entendre ce chant mélodieux:

Air: Ose Anna.

Painlevé (bis)
Si tu nous a fait nommer
Painlevé (bis)
C'est pour nous faire gagner
Dis quelque chose
Bébé ro-ose
Ça nous cause
A tous l'occasion de ronfler
Painlevé (bis)
Comment t'a-t'on arrangé
Ma parole
Tu rigoles
Tu t'en fous
Et t'as raison après tout

PAINLEVÉ. (Descendant dans le réel.)
Toi Varenne, la paix, tu es servi, tu n'as qu'à te taire.

VARENNE. — Mais tu n'est donc plus président du conseil?

PAINLEVÉ. — Tu retardes! J'ai passé la rame à ce cher Aristide.

venants du « Chapon fin » peuvent aujourd'hui jouer les bravaches, sans qu'une huée générale couvre leurs voix. Bien mieux, ils réussissent à faire trembler de pauvres loques libérales, à alarmer des intérêts, à faire vaciller les cours en Bourse! Aristophane n'eût jamais à observer un pareil comique!

Julien DEAT.

PAINLEVÉ. — Chut!... Je n'aurai pas à les payer.

VARENNE. — Oh! pour ça (tout en chantant son portefeuille) et pour autre chose le régime est épatant (à des



mots Herriot et Schrameck entent en scène et crient:) C'est épatant mais ça ne dure pas assez longtemps!

HERRIOT. — A peine ai-je eu le temps de poisser quelques curés.



SCHrameck. — Et moi quelques patriotes....

HERRIOT. — Crac... on nous a mis à la porte.

SCHrameck. — La galette seule pourra nous consoler.

Herriot et Schrameck (Air: La Tosca).

O doux pays qui nous donna l'ivresse
Grâce infinie d'une richesse
Bien vite ramassée...
(l'air triste) Il est fini ce beau rêve [d'amour]

L'heure est enfiée
Et c'est not' dernier jour
On meurt désespérés
Car on a jamais tant aimé la vie
Aimé la vie.

PAINLEVÉ. — Ne pleurez plus mes chéris; on vous remettra bientôt sur le pavois et alors vous passerez de nouveau à la caisse.

SCHrameck. — Avec les condamnations de patriotes, il n'y a que cela qui nous plaît. (Ils dansent un rigodon. Herriot casse sa pipe).

Un pauvre contribuable, couvert de feuilles d'impôts vient se jeter aux pieds de Leurs Majestés.



Air: Fleur d'Amour.

Les douces joies sont brèves
Et vos impôts me crévent
Non ce n'est pas un rêve
Qu'ils sont lourds (bis)

Avec des larmes dans la voix, sanglots dans les yeux et des larmes sous le nez, Aristide détaille le couplet suivant:

Air: J'étais pure.

Moi j'ai l'âme candide et pure
Je veux dir' que j'suis innocent
Comme le veau qui tète sa maman
La bas dans la verdure
D'avant moi on peut dir' qu'on veut
Je n'suis pas un p'tit malicieux
D'ailleurs ça se voit sur ma figure
Que j'ai l'âme très pure.

LE CONTRIBUTABLE. — Que vous ayez l'âme pure, Majesté, personne n'en doute. Nous savons tous également qu'il vous serait difficile de commettre autant de gaffes qu'Herriot, mais tout de même vos grands argentiers nous saignent.

BRIAND. — Mon chéri, jamais ministres et députés n'ont été créés pour vous prendre en considération.

LE CONTRIBUTABLE. — Air: Les millions d'Arlequin.

Non ce n'est pas un songe
Ces gueux
Nous bourrent de mensonges
Adieu! Adieu.

Tout à coup du fond de la scène, surgit un évêque. Ces assistants ont la surprise de reconnaître en lui Gaston Doumergue, président de la République.



ACTE II^e

LES REALITES RESTENT

DOUMERGUE chantant: Requiem eternam do-ona e-is Domine-e.

BRIAND et les autres: Doumergue en curé! C'est la fin du monde!

Leur plat de résistance



Heureusement que nous avons encore ce plat pour vivre!



Ci-git Etienne Clémentel, grand diable, beau garçon, creva le plafond de la Banque de France.
Requiescat in pace!



Ci-git Caillaux Joseph

A Marnes chéri
A la France il donna des dettes
A l'étranger son argent.

VARENNE. — Priez pour sa femme!

BRIAND. — Ainsi chut-il!

GASTOUNET. — Ci-git Paul Prudent Painlevé
Son œil toujours écarquillé
Pensait ramener la fortune
Il ne rencontra que la lune

PAINLEVÉ. — C'est faux.

VARENNE. — Ainsi chut-il!



GASTOUNET. — Ci-git Tout-en-or Loucheur
Son règne dura un quart [d'heure]

En raison de tous ses impôts
Il fut saqué, tripes et boyaux.

BRIAND. — Ainsi chut-il!

LE CONTRIBUTABLE. — Serait-ce donc si difficile de faire des économies.

GASTOUNET. — Mon enfant, il paraît que oui; demandez plutôt à saint Doumer.

LE CONTRIBUTABLE. — Il n'y faut pas aller par quatre chemins, voilà tout. Cédez les monopoles.

GASTOUNET. — Impossible, la majorité s'y oppose.

LE CONTRIBUTABLE. — Vous-même, les parlementaires, faites les économies.

BRIAND. — Impossible, sans les fonctionnaires la République n'existerait plus et il faut prévoir leur augmentation.

LE CONTRIBUTABLE. — Faites payer les boches.

BRIAND. — Impossible. La Société des Nations ne le permettrait pas.

LE CONTRIBUTABLE. — Mgr Doumergue, débrouillez-vous, mais nous ne voulons plus payer.

DOUMERGUE. — Vous n'êtes pas un industriel du Nord, alors ?

LE CONTRIBUTABLE. — Non, je suis un commerçant du Midi et nous en avons assez.

BRIAND. — Et nous aussi... Ouf la séance a été longue.

DOUMERGUE. — Et pourtant le remède n'a point été trouvé.

PAINLEVÉ. — Silence! Je le possède et je le prouve par A plus B. Marnes de Clementel, de Caillaux et de Loucheur, soyez-moi propices!

Il sort de sa poche une petite machine à imprimer les billets de banque et en tournant la manivelle, fredonne ce refrain rassurant:

Air: La Belote.

Un p'tit tour de manivelle
Et puis ça va
La fortune n'est plus rebelle
Il n'y a qu'à ça
Et si le sort de la France
Par nous s'trouve compromis
Et vous, payez, mes amis.

Rideau et facture!

EN BREF...

Les Grandes Compagnies

Ce ne sont pas les grandes Compagnies des XIII^e et XIV^e siècles que je veux dire; mais celles d'aujourd'hui, bien plus nocives parce que plus puissantes. Elles font corps avec un régime de déliquescence. Démocratie et ploutocratie sont les deux faces — l'une politique, l'autre économique — de la même anarchie destructrice. Quiconque, par infortune, eut à traiter quelque affaire normale avec les pouvoirs publics sait que l'Etat par une cynisme improbable,

Les grandes Compagnies, qui tiennent l'Etat par de constantes collusions et de réciproques manœuvres de corruption, sont aussi fiocièrement malhonnêtes. Parce qu'elles cèdent à toute pression, elles se rattrapent sur qui ne saurait résister. C'est, en action, la morale de la démocratie et du matérialisme: il n'est plus de frein à tout ce que permet la force, à tout ce que supporte la faiblesse. Et cela, aggravé par les phantasmes grossiers

patrie de la haute flibuste. Néanmoins, c'est un Français dont la saine raison n'est pas moins offusquée que le sens de la droite prohibé par de telles exactions. Aussi n'usera-t-il point du seul moyen qui le débarrasserait de cette affaire: faire intervenir le député de sa circonscription.

Autre leçon. On voit ici, sur le vif, comment se forme et perdure l'abjecte tyrannie politicienne. Et comment celle-ci, réciproquement, favorise la piraterie des grandes Compagnies. C'est tout le régime, électif et parlementaire, de décomposition.

Dans ce chaos d'extravagances, il y a bien peu de chance pour que la voix du simple bon sens puisse être écoutée. Même des juges. Aussi, avant d'engager un procès, mon ami vait-il proposer à l'administration du P.-L.-M. de payer sa rançon à l'une de ces deux conditions au choix:

1^o En échange d'un bon de circulation des 500 kil. non effectués. Ce serait de la stricte honnêteté;

2^o Ou versement de cette somme à une caisse de secours constituée pour secourir les malheureux porteurs d'obligations de chemins de fer.

Qu'est-ce à dire? Oh! voici qui est grave. Ce mouton deviendrait-il enragé? Pour ma part, j'ai toujours pensé que cela finirait ainsi, — non par des chants et des apothéoses...

Mon ami, paterne à l'ordinaire, lève ici un lièvre dont la taille dépasse de beaucoup celle du gigantesque megatherium antédiluvien. Car il ne signale plus seulement une rapine d'occasion; mais une vaste escroquerie systématisée qui a ruiné un nombre de petits capitalistes.

En effet, les obligations du P.-L.-M., par exemple, qui étaient cotées en 1914 à 410 fr. (fusion ancienne), à 490 fr. (4 pour cent), ne valent plus que 215 et 230 fr. papier, exactement 40 et 45 fr. Les obligataires ont donc perdu les neuf dixièmes de leur capital.

Les grandes Compagnies ont emprunté du franc or: elles devraient payer les intérêts en francs or et non en francs à 0 fr. 19. D'autant plus que les directeurs et administrateurs, eux, n'ont rien perdu, au contraire. D'autant plus enfin que l'avoir des grandes Compagnies, qui gageait les emprunts, doit s'évaluer en francs or, soit à un chiffre quatre ou cinq fois plus élevé qu'avant la guerre.

Si, comme le donnent à penser leurs procédés touchés et leur recours aux chemins de fer, les grandes Compagnies de fer sont dans une situation difficile, c'est à une formidable gabegie qu'il faut l'attribuer. Et alors, leur banqueroute est nettement frauduleuse.

Le caractère d'escroquerie préméditée est encore accentué par ceci que les grandes Compagnies consacrent une part fort importante de leur budget à la prétendue « publicité », en réalité pour s'assurer le silence complice de la presse.

Et je suis loin d'avoir tout indiqué de leurs méfaits. Et il n'y a pas que

LA POLITIQUE

La Souscription des Commerçants Marseillais

Les Commerçants Marseillais ont eu, à la vérité, un beau geste.

Son utilité, reste, hélas! plus qu'incertaine.

La libération du franc n'est plus au pouvoir de personne, et toutes les bonnes volontés du monde n'y pourront rien. Le régime actuel s'y oppose.

Les politiciens républicains ne veulent ni ne peuvent prendre les mesures qui seules permettraient, à l'heure actuelle de revaloriser notre monnaie.

C'est pourquoi toute initiative privée, toute souscription dans ce sens ne peut qu'enrayer plus ou moins la glissade de nos devises vers l'étiage zéro.

L'Italie a sa souscription en faveur de la livre, qui donne de magnifiques résultats. Mais l'Italie, elle, ne souffre plus de la décomposition parlementaire qui nous mine, nous ruine, nous achève. Pour vérifier le bon emploi des souscriptions, il y a des amis de Mussolini qui sont là avec de belles matraques, et la potence non plus n'est pas loin. Alors les finances sont bien administrées. On peut faire confiance à un Gouvernement semblable, s'imposer des sacrifices lorsqu'on est sûr qu'ils ne seront pas inutiles. Sinon, à quoi bon ?

Un nouveau Scandale

A la suite de l'enquête menée par Henri de Kerillis dans l'Echo de Paris sur le mouvement autonomiste et la propagande anti-française en Alsace-Lorraine, le général Percin a comparu devant le Conseil d'Enquêtes de la Légion d'Honneur.

Le général Percin a publié des articles sur l'Alsace-Lorraine, notamment dans un journal socialiste, qui sont de nature à causer de graves préjudices tant à notre popularité qu'aux sentiments fraternels qui doivent exister entre les Français et ces autres Français, les Alsaciens-Lorrains.

Quel état d'esprit cela dénote chez un soldat de cette armée française qui versa son sang sans compter pour la délivrance de nos chères et malheureuses provinces! Politique, politique! gangrene qui achève de pourrir tous les milieux dirigeants et qui pénètre ce dernier centre de résistance: l'Armée. Après le hideux Sarrail, on démasque aujourd'hui celui qui se fit son défenseur — ce qui suffisait déjà à le rendre suspect — le lamentable Percin.

Hélas! à quoi bon récriminer? Dire que nous en avons assez des généraux politiques, des chefs d'armée qui font de la politique démagogique au lieu de s'occuper de la sécurité militaire.

Et on a fait charger la Police, et il y a eu des bagarres et de nombreux blessés....

Combien symptomatique, ce triste événement! Les fonctionnaires, créatures et vassaux de la République, qui ont fait les dernières élections et en quelque sorte hissé le Cartel au pouvoir, assommés aujourd'hui par ce même gouvernement parce qu'ils réclament l'exécution de promesses formelles et osent formuler leurs revendications.

Et pourtant! les fonctionnaires sont dans le vrai. Ils sont trop nombreux, c'est une chose avérée; mais la responsabilité en incombe à l'Etat Républicain. Si celui-ci s'encombre sans cesse de nouveaux et inutiles serviteurs, ce n'est pas une raison pour leur accorder des traitements de famine nullement ajustés aux nécessités actuelles de l'existence.

Ce n'est pas avec un personnel innombrable, mais mal payé et mécontent qu'on peut faire de bon et utile travail. Ce résultat ne sera obtenu qu'avec une élite spécialisée, réduite au minimum, convenablement rétribuée et dévouée à ses fonctions et à ses chefs.

On rendrait ainsi au commerce, à l'agriculture, à l'industrie nombre de bras et d'intelligences qui croupissent sur des ronds de cuir au fond de bureaux inaccessibles; nombre de pères de famille que leur maigre traitement condamne à l'enfant unique, ce péril de l'avenir français.

Mais il ne faut pas espérer une aussi salutaire réforme. Elle est impossible en République, comme tout ce qui est sage, opportun et sensé.

Un Ministère socialiste

Les socialistes espèrent plus que jamais s'emparer du pouvoir. Nous savons maintenant que c'est chez eux une idée fixe.

Les « purs » et « ultra-purs » ont même préparé un petit ministère qu'il pensent ériger sur les ruines du Cabinet Briand.

Mais, Herriot n'en est pas! Le mystique Edouard a mis pour le moment une limite à ses ambitions. La présidence de la Chambre lui suffit.

Alors, le président du Conseil désigné par ces messieurs serait M. Renoult, l'actuel Garde des Sceaux; Renoult, fantoche pâlot et dévoré de sourdes ambitions, serait aussi docile et commode à manœuvrer que le Ministre des Finances qu'on lui adjointrait et qui ne serait autre que Dumésnil.

Le nouveau ministère recevrait toutes ses directives du triumvirat Blum-Auriol-Bedouce.

C'est fort bien imaginé; mais il faut tout d'abord que les socialistes reprennent le pouvoir....

D. AGUILLON.

Les Industriels réclament une réforme politique

M. Kempf, qui représente, en sa qualité de président du textile, un des groupes les plus importants d'industriels et de commerçants français, vient d'adresser à M. Briand la lettre suivante:

Monsieur le Président,

Après les déclarations si pressantes que les groupements industriels et commerciaux n'ont cessé de formuler sur tous les points du territoire, il n'est plus permis aux assemblées d'ignorer que les producteurs français, qui sont les plus imposés des contribuables du monde entier, ne réussissent qu'aux prix des pires difficultés à maintenir l'activité économique du pays, en raison même de l'instabilité continue de notre devise nationale.

Cependant, les voici prêts une fois de plus, dans un esprit de haute solidarité nationale, à accepter le poids formidable des nouveaux impôts proposés par votre gouvernement, car leur expérience des réalités quotidiennes leur a permis de se rendre compte que la stabilité du franc est la condition primordiale du redressement de nos finances publiques et que cette stabilité exige aujourd'hui le vote rapide de vos projets financiers.

Mais il serait vain de se dissimuler à cette heure que les manœuvres tentées par les clubs et les partis politiques contre ces projets financiers, au mépris de nos lois constitutionnelles, ont précisément les plus graves répercussions sur la tenue de notre monnaie. Pratiquement, chaque reprise des travaux parlementaires a coïncidé avec une nouvelle baisse du franc. Ses oscillations successives en sont arrivées au point d'interdire l'engagement de nombreux contrats commerciaux, alarmant ainsi, à juste titre, ce pays qui ne demande pourtant qu'à pouvoir travailler à plein dans la véritable paix sociale plus nécessaire que jamais aux destins de la patrie.

La situation de nos finances publiques, qui peut demain entraîner la France dans la plus terrible des aventures, est désormais trop grave pour que le Parlement ne comprenne pas enfin que le temps est fini des discussions électorales et des programmes démagogiques.

à faire face à des périls financiers aussi décisifs, et qui ne seront surmontés qu'à l'aide de moyens techniques appropriés aux nécessités d'une actualité redoutable.

Mais la mise en œuvre de ces moyens réclame impérieusement l'avènement d'une haute politique de large concorde nationale où les intérêts électoraux des partis seraient subordonnés à l'intérêt général du pays.

C'est au nom des soixante et une

LA SEMAINE

Vendredi. — La taxe sur les paiements projetée par M. Doumer a été repoussée par la Commission des Finances de la Chambre.

Les membres minoritaires de la Commission quittent la Chambre outrés par le cynisme dont fait montre M. Renaudel.

Samedi. — MM. Briand et Doumer se sont longuement entretenus avec les membres de la majorité de la Commission des Finances.

Dimanche. — La Commission des Finances continue l'étude des projets financiers. Le cabinet allemand est en voie de constitution.

Lundi. — La Fédération des fonctionnaires a manifesté à Paris, malgré l'interdiction gouvernementale.

Mardi. — Les négociations financières entre la France et la République des Soviets vont reprendre à Paris.

La Commission des Finances adopte la majorité des taxes sur les successions.

Mercredi. — Le projet fixant à 42.000 francs l'indemnité parlementaire des députés a été déposé à la Chambre.

M. Doumer, entendu par la Commission des Finances, a critiqué fortement certaines dispositions adoptées par elle.

Jeudi. — Le député communiste Doriot, inculpé d'avoir au cours d'un meeting, frappé un brigadier de police, a comparu devant la 11^e Chambre Correctionnelle.

ACHÈTE

Renards, Foinnes, Putois, Blaireaux, etc.
Réparations, Transformations, Tannage, Teinture
Hall des Fourrures
Avant vos achats voyez
L. PYTEL
35, rue Pascal
MAISON DE CONFIANCE

A TRAVERS CLERMONT

Feu de cheminée. — Lundi, à 7 heures du soir, un feu de cheminée éclatait rue Sainte-Alyre chez M. Troffier. Le feu put être rapidement éteint grâce à l'intervention des pompiers. Les dégâts sont de peu d'importance.

Accident de tramway. — Un tramway a tamponné lundi soir une voiture, attelée d'un cheval, qui montait la rue des Jacobins. Le propriétaire de la voiture, M. L. Kaser, n'a eu aucun mal; son cheval a été sérieusement blessé.

Les deux véhicules ont subi des dégâts assez importants, ainsi que la devanture du café Juillard devant lequel s'est produit l'accident.

Arrestation. — Chéry Louis, 18 ans, habitant à Beaumont, avait dérobé le 8 janvier dernier, une somme de 380 francs à son frère, ainsi que des vêtements. Depuis, la gendarmerie qui était sur ses traces, n'avait pu arriver à mettre la main sur lui.

Dans l'après-midi de lundi, un gendarme rencontra Chéry rue de l'Hôtel-de-Ville. Il l'arrêta immédiatement et le conduisit au poste de police où son arrestation a été maintenue.

Arrestation. — Duquesne Albert, 35 ans, garçon coiffeur à Clermont, faisait l'objet d'un mandat d'arrêt pour vol du parquet

Les Grandes Compagnies

Ce ne sont pas les grandes Compagnies des XIII^e et XIV^e siècles que je veux dire; mais celles d'aujourd'hui, bien plus nocives parce que plus puissantes. Elles font corps avec un régime de déliquescence. Démocratie et ploutocratie sont les deux faces — l'une politique, l'autre économique — de la même anarchie destructive.

Quiconque, par infortune, eut à traiter quelque affaire normale avec les pouvoirs publics sait que l'Etat compense son incurie et son incapacité par une cynique impéritie.

Les grandes Compagnies, qui tiennent l'Etat par de constantes collusions et de réciproques manœuvres de corruption, sont aussi foncièrement malhonnêtes. Parce qu'elles cèdent à toute pression, elles se rattrapent sur qui ne saurait résister. C'est, en action, la morale de la démocratie et du matérialisme: il n'est plus de frein à tout ce que permet la force, à tout ce que supporte la faiblesse. Et cela marque, aggravé par les phantasmes grossiers des progrès de la mécanique, un brusque retour à la plus rude barbarie.

Voici, à ce propos, un tout petit fait grandement instructif.

Un de mes amis, préalablement muni d'un billet de première classe, monte à la gare de Toulon dans un train qui va vers Marseille, terme de son voyage.

En cours de route, un contrôleur surgit. Il a le sourire. Les voyageurs exhibent leurs permis. Seul, dans ce compartiment, mon ami a son billet dûment payé. Le sourire se fige, se mue en grimace, et voici l'employé déchainé contre ce « cochon de payant ».

D'abord, il lui réclame tout de go un supplément de 135 fr. 15. Ni plus ni moins. De Toulon à Marseille, il n'y a que 65 kilomètres, et le P.-L.-M. a décidé, paraît-il, que les voyageurs, prenant ce train, — que rien ne distingue des autres, — devront payer pour un parcours de 500 kilomètres au moins.

Les grandes Compagnies sont non moins légiférantes que l'Etat parlementaire. Rien de plus propice à tous les abus de l'arbitraire que l'accumulation des règlements.

Mon ami n'a pas occupé ses veilles à l'étude des sibyllins et capricieux indicateurs Chaix: il ignorait donc, comme tout le monde, hormis les rabatteurs de grande Compagnie, cette prescription fantaisiste. Avec indignation, il défendit sa bourse. Je dois dire que sa vie ne fut pas menacée. Le contrôleur n'avait pas d'escopette et n'était armé que d'un inoffensif outil à perforer les cartons.

Voici bien un exemple de friponnerie flagrante. Il n'y a pas d'autre mot dans toutes les langues pour désigner l'action de faire payer une marchandise qu'on n'a pas livrée ou un service qu'on n'a pas rendu.

Mon ami n'est pas un héros. Il ne se sent pas de force à être le Du Guesclin du XX^e siècle, pour délivrer sa

dire 40 et 45 fr. Les obligataires ont donc perdu les neuf dixièmes de leur capital.

Les grandes Compagnies ont emprunté du franc or: elles devraient payer les intérêts en francs or et non en francs à 0 fr. 19. D'autant plus que les directeurs et administrateurs, eux, n'ont rien perdu, au contraire. D'autant plus enfin que l'avoit des grandes Compagnies, qui gageait les emprunts, doit s'évaluer en francs or, soit à un chiffre quatre ou cinq fois plus élevé qu'avant la guerre.

Si, comme le donnent à penser leurs procédés louches et leur recours aux garanties de l'Etat, les chemins de fer sont dans une situation difficile, c'est à une formidable gabegie qu'il faut l'attribuer. Et alors, leur banqueroute est nettement frauduleuse.

Le caractère d'escroquerie préméditée est encore accentué par ceci que les grandes Compagnies consacrent une part fort importante de leur budget à la prétendue « publicité », en réalité pour s'assurer le silence complice de la presse.

Et je suis loin d'avoir tout indiqué de leurs méfaits. Et il n'y a pas que tripotages, usurpation de pouvoirs, malversations, pilleries de toutes sortes. Il y a souvent, à cause d'un matériel défectueux, dans les accidents trop fréquents, homicide par négligence, impéritie. Il y a encore, notamment, et c'est le pire, présomption de trahison.

Ainsi, le P.-L.-M., de plus en plus, est lié à cette autre grande Compagnie du canal de Suez. Celle-ci, on le sait, est complètement inféodée à la haute banque anglo-saxonne. Or des places d'administrateurs de l'une et l'autre sont données à des politiciens et des hauts fonctionnaires qui sont chargés de débattre, avec des représentants anglais, à la Commission des réparations par exemple, les intérêts vitaux de la nation. La cavalerie de Saint-Georges a modifié son armure, non ses munitions.

Qui donc peut s'étonner encore que la France victorieuse soit ruinée et asservie ?

Conclusion. Un gouvernement électif et parlementaire ne saurait gouverner vraiment: il manœuvre, il tripote, il pille, il saccage. Sans responsabilité, il ne préserve pas. Sans continuité, il ne maintient pas. Sans autorité, il ne contient pas. Pour mettre fin au brigandage des puissances financières comme aux entreprises de vassalisation des Etats étrangers, il faut un gouvernement qui gouverne, c'est-à-dire un centre coordonnateur, un organe de l'intérêt général, un chef indépendant et responsable qui commande.

Georges DEHERME.



propagande anti-française en Alsace-Lorraine, le général Percin a comparu devant le Conseil d'Enquêtes de la Légion d'Honneur.

Le général Percin a publié des articles sur l'Alsace-Lorraine, notamment dans un journal socialiste, qui sont de nature à causer de graves préjudices tant à notre popularité qu'aux sentiments fraternels qui doivent exister entre les Français et ces autres Français, les Alsaciens-Lorrains.

Quel état d'esprit cela dénote chez un soldat de cette armée française qui versa son sang sans compter pour la délivrance de nos chères et malheureuses provinces! Politique, politique! gangrène qui achève de pourrir tous les milieux dirigeants et qui pénètre ce dernier centre de résistance: l'Armée. Après le hideux Sarrail, on démasque aujourd'hui celui qui se fit son défenseur — ce qui suffisait déjà à le rendre suspect — le lamentable Percin.

Hélas! à quoi bon récriminer? Dire que nous en avons assez des généraux politiques, des chefs d'armée qui font de la politique démagogique au lieu de s'occuper de la sécurité militaire du pays? A quoi bon. Oh! s'ils faisaient de la politique de droite, oui, certes, on trouverait des sanctions énergiques à faire jouer contre eux.

Mais leurs opinions même les rendent sacrés au Gouvernement républicain. Entre amis, n'est-ce pas, les différends ne peuvent aller bien loin. Le « cas Sarrail » nous l'a prouvé.

Les 42.000

Le rapport favorable sur l'augmentation de l'indemnité parlementaire a été déposé à la Chambre.

Le Gouvernement n'interviendra pas dans le débat.

Et les députés toucheront leurs 42.000 francs.

Et c'est le contribuable qui fera les frais de la fête, comme toujours.

42.000 francs! Soit 15.000 francs d'augmentation! Ces pauvres députés ne pouvaient pas joindre les deux bouts, sans doute. La vie est si chère!

Pourtant, le député pauvre est une variété fort rare en l'espèce. J'en connais même un — et peut être vous aussi, lecteurs — qui, sans fortune au moment de son élection en 1924, vient de se rendre acquéreur d'un fort bel immeuble.

Néanmoins, estimant avec raison que le plus vaut mieux que le moins, ils s'adjugent aujourd'hui un petit supplément de solde. Ils le méritent grandement, du reste.

N'est-ce pas grâce à eux que la France est de plus en plus heureuse ?

Le Cartel et les Fonctionnaires

Dimanche dernier, la Fédération des Fonctionnaires, malgré l'interdiction qui lui en avait été faite par la Préfecture de Police, a manifesté dans les rues de Paris.

Elle a réclamé, réclamé que le Gouvernement tienne enfin les promesses faites avant les élections du 11 mai.

Les espèrent plus que jamais s'emparer du pouvoir. Nous savons maintenant que c'est chez eux une idée fixe.

Les « purs » et « ultra-purs » ont même préparé un petit ministère qu'il pensent ériger sur les ruines du Cabinet Briand.

Mais, Herriot n'en est pas! Le mystique Edouard a mis pour le moment une limite à ses ambitions. La présidence de la Chambre lui suffit.

Alors, le président du Conseil désigné par ces messieurs serait M. Renault, l'actuel Garde des Sceaux; Renault, fantoche pâlot et dévoré de sourdes ambitions, serait aussi docile et commode à manœuvrer que le Ministre des Finances qu'on lui adjoindrait et qui ne serait autre que Duménil.

Le nouveau ministère recevrait toutes ses directives du triumvirat Blum-Auriol-Bedouce.

C'est fort bien imaginé; mais il faut tout d'abord que les socialistes reprennent le pouvoir....

D. AGUILLON.



C'est avec un plaisir toujours renouvelé que nous entendons cette phrase, dans les cafés, à l'heure de l'apéritif. Elle évoquera à notre esprit la barbe majestueuse et la silhouette hiératique de notre Alexandre-le-Grand qui, au Tonkin, rend la justice sous un bananier ni plus ni moins que Saint-Louis sous son chêne.

M. Varenne est mandarin; c'est flatteur pour lui. Et Mme Varenne est mandarine ce qui est non moins flatteur pour elle.

Qu'ils trouvent tous deux ici nos vives congratulations pour une distinction bien méritée, après tout.

De plus, Alexandre, au cours d'une petite tournée d'exhibition a été fait chevalier du Grand Eléphant Blanc, du Kim Kanh, du Muni Seraphan, etc., etc.... tout ce qu'on fait de mieux là-bas.

Camarades syndiqués, ce n'est plus le moment d'aller taper sur le ventre de votre élu, ni de lui offrir une tournée sur le zinc.

Du reste, l'idée ne saurait vous en venir si vous pouviez le voir défiler au milieu de son état-major et de sa cour; et encadré par sa garde de lanciers tonkinois qui l'accompagnent sabre au clair....

D. A.

à l'avant parlementaire a coïncidé avec une nouvelle baisse du franc. Ses oscillations successives en sont arrivées au point d'interdire l'engagement de nombreux contrats commerciaux, alarmant ainsi, à juste titre, ce pays qui ne demande pourtant qu'à pouvoir travailler à plein dans la véritable paix sociale plus nécessaire que jamais aux destins de la patrie.

La situation de nos finances publiques, qui peut demain entraîner la France dans la plus terrible des aventures, est désormais trop grave pour que le Parlement ne comprenne pas enfin que le temps est fini des discussions électorales et des programmes démagogiques.

Jamais aucun gouvernement n'a eu à faire face à des périls financiers aussi décisifs, et qui ne seront surmontés qu'à l'aide de moyens techniques appropriés aux nécessités d'une actualité redoutable.

Mais la mise en œuvre de ces moyens réclame impérieusement l'avènement d'une haute politique de large concorde nationale où les intérêts électoraux des partis seraient subordonnés à l'intérêt général du pays.

C'est au nom des soixante et une Chambres syndicales de l'Union des tissus que j'ai l'honneur de vous représenter le danger mortel que fait courir à nos industries et à leurs milliers d'ouvriers l'impuissance des assemblées parlementaires, depuis de longs mois, à redresser nos finances publiques par une stabilisation progressive du franc.

Mais si, contrairement à notre espoir, cette impuissance devait se pro-

longer, il faudrait craindre alors que ce pays de travail et d'épargne, appauvri par chaque inflation nouvelle, depuis un an, ne pardonne pas au régime parlementaire l'inflation décisive qui provoquerait la chute verticale du franc.

L'exemple récent de pays voisins est là pour en témoigner.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Paul KEMPF,
Président de l'Association générale du commerce et de l'industrie des tissus et matières textiles.

Aéro-Club d'Auvergne

BANQUET ANNUEL

Le Banquet Amical, qui réunit près de 100 convives au Café de Paris, samedi dernier, obtint un très vif succès. Le menu en fut d'ailleurs admirablement servi par l'aimable M. Pinson et tous les assistants se divertirent de la plus agréable façon grâce au talent incontesté des nombreux humoristes que compte notre Club.

La rédaction et la composition du menu réservèrent elles-mêmes une divertissante surprise fort goûtée par l'assistance.

CONGRES DES SOCIÉTÉS AFFILIÉES

L'annuel Congrès des Sociétés affiliées à l'Aéro-Club de France tiendra ses assises à Paris les 21, 22 et 23 janvier. L'Aéro-Club d'Auvergne ne manquera point de faire entendre sa voix sur toutes les questions aéronautiques et y sera représentée par MM. G. Sardier, Charoite, Pinot et Ribourt.

TRAVERS CLERMONT

Feu de cheminée. — Lundi, à 7 heures du soir, un feu de cheminée éclatait rue Sainte-Alyre chez M. Trottier. Le feu put être rapidement éteint grâce à l'intervention des pompiers. Les dégâts sont de peu d'importance.

Accident de tramway. — Un tramway à tamponné lundi soir une voiture, attelée d'un cheval, qui montait la rue des Jacobins. Le propriétaire de la voiture, M. L. Kaser, n'a eu aucun mal; son cheval a été sérieusement blessé.

Les deux véhicules ont subi des dégâts assez importants, ainsi que la devanture du café Juillard devant lequel s'est produit l'accident.

Arrestation. — Chéry Louis, 16 ans, habitant à Beaumont, avait dérobé le 8 janvier dernier, une somme de 380 francs à son frère, ainsi que des vêtements. Depuis, la gendarmerie qui était sur ses traces, n'avait pu arriver à mettre la main sur lui.

Dans l'après-midi de lundi, un gendarme rencontra Chéry rue de l'Hôtel-de-Ville. Il l'arrêta immédiatement et le conduisit au poste de police où son arrestation a été maintenue.

Arrestation. — Duquesne Albert, 35 ans, garçon coiffeur à Clermont, faisait l'objet d'un mandat d'arrêt pour vol du parquet de Lille.

Il a été arrêté vendredi 15 janvier, rue du Port et écroué à la maison d'arrêt.

Grivèlerie. — Vendredi, un consommateur entra au restaurant Mashouf, boulevard Lafayette et se fit servir un repas copieux. Lorsqu'il l'eut achevé, il déclara, lorsqu'on lui présenta la note, qu'à son grand regret il lui était impossible de la régler, ne possédant aucun pécune. Et il se laissa conduire docilement au violon.

C'est un nommé Raynaud, 37 ans, qui a déjà encouru de nombreuses condamnations de ce genre.

— Dimanche matin, rue Saint-Dominique, une dispute éclata entre un louche individu, un certain Morand et son amie, Bougeon Léonie, 25 ans.

Les arguments qu'ils échangeaient, bien que fort colorés, leur semblaient insuffisants, ils en choisirent d'autres plus décisifs encore, Bougeon Léonie porta à son ami deux coups de couteau; celui-ci répliqua par un coup de bouteille sur la tête de son Egerie, si bien appliqué qu'elle tomba évanouie. Après quoi il prit la fuite.

La figure ensanglantée, la malheureuse fut conduite à l'Hôtel-Dieu; après avoir reçu les soins de l'interne de service, elle put regagner son domicile.

Morand est recherché par la police.

Un jeune chenapan. — Mercredi, le jeune Claude Bailly, 15 ans, garçon boucher chez M. Guerilland, à Trivioli (Allier), a été arrêté par la police de notre ville.

Le jeune Bailly avait volé une bicyclette au frère de son patron. Il sera poursuivi aujourd'hui au Parquet.

Le sens des affaires. — Chaput Jean, 18 ans, et son amie Roddier Thérèse, 17 ans, forment un couple qui pour être jeune, n'en a pas moins de grandes aptitudes commerciales et un sens des affaires très développé.

Chaput et son amie rêvaient de s'établir brocanteurs: un métier qui en vaut bien un autre! Et pour que le bénéfice réalisé soit encore plus rémunérateur, ils avaient décidé d'approvisionner leur fond au cours de raffles faites dans des tonnes aux environs de Clermont.

Hélas! Sans égards pour leur laborieuse initiative, la police, trouble fête comme toujours, vint le 30 décembre dernier mettre un terme à leurs exploits.

Dans la tonne habitée par le couple, cité Saint-Jacques, on trouva un stock très important d'objets les plus divers. Une camionnette fut nécessaire pour transporter le fond de commerce qui représentait tous les espoirs de nos jeunes négociants.

La liquidation en aura lieu le 23 janvier; c'est-à-dire que tous ceux qui ont été victimes du couple sont invités à se présenter ce jour-là au Commissariat Central, afin de rentrer en possession des objets qui leur appartiennent.

LE SOLEIL D'Auvergne AGRICOLE

CHRONIQUE AGRICOLE

La Révision des Baux à Ferme de longue durée

LA PROPOSITION DE LOI GUSTAVE L'HOPITEAU

Au cours des débats parlementaires auxquels a donné lieu le vote de la loi du 6 juillet 1925 autorisant la révision du prix des baux à loyer de longue durée, les rapporteurs du projet, tant à la Chambre des Députés qu'au Sénat, ont envisagé favorablement l'extension de cette mesure aux baux à ferme, tout en indiquant que cette question devait, en raison du régime particulier de ces locations, faire l'objet d'un texte spécial.

En signalant l'opportunité de cette réforme législative, les honorables rapporteurs se faisaient les interprètes des doléances des propriétaires de fonds ruraux, doléances qui se sont traduites, à maintes reprises, dans des vœux émanant des conseils généraux et des conseils d'arrondissement des régions particulièrement intéressées. (Conseils généraux de l'Ain, de la Manche, de Seine-et-Marne; Conseils d'arrondissement de Dreux, d'Evreux, etc., etc.).

La proposition de loi que viennent de déposer M. G. Lhopiteau et un certain nombre de ses collègues a pour but d'autoriser la révision des prix de certains baux à ferme dans des conditions analogues à celles de la loi du 6 juillet dernier.

La diminution constante du pouvoir d'achat de la monnaie, expliquent les auteurs, a amené ce double phénomène que les produits de la terre, correspondant assez exactement à la valeur du franc-or, n'ont cessé depuis quelques années de se vendre à des cours de plus en plus rémunérateurs tandis que le prix du fermage, immobilisé en une somme d'argent fixée au contrat, n'a pas cessé de subir une diminution de sa valeur effective. La dévalorisation du franc-papier fait la fortune du fermier, mais elle fait la ruine du propriétaire.

Cette ruine est fatalement consommée, lorsque le contrat de bail s'est éteint, comme il est d'usage dans de nombreuses régions, d'un contrat de cheptel régi par les articles 1822 et suivants du Code civil.

Le relèvement du prix des baux ruraux de longue durée se justifie d'autant mieux, il sera d'autant plus facilement accepté par le monde labo-

rieux de nos campagnes, où propriétaires et fermiers vivent dans une si étroite communauté d'intérêts, qu'aux yeux des uns et des autres la stipulation d'un fermage en argent n'est que le mode le plus pratique d'un partage équitable des produits du sol.

Ici, plus encore que pour les immeubles industriels ou commerciaux, la révision des prix des baux anciens et de trop longue durée apparaît, non pas comme une atteinte à la convention des parties, mais, au contraire, comme un redressement et une adaptation de leurs communes intentions à des circonstances économiques qu'elles n'avaient pas pu prévoir.

L'extension aux baux ruraux de la théorie juridique de l'imprévision ne saurait d'ailleurs soulever dans la pratique, aucune difficulté sérieuse d'application. Si la valeur locative actuelle des locaux à usage commercial ou industriel ne peut être l'objet que d'une estimation plus ou moins arbitraire, rien n'est plus facile, au contraire, que d'exclure cet arbitraire de la fixation du nouveau prix des baux ruraux. C'est qu'en effet, dans l'intention des parties, le fermage convenu doit toujours correspondre à la valeur d'une certaine quantité de produit principal ou des produits principaux de la ferme. Cela est si vrai que, dans nombre de baux à l'heure actuelle, le fermage n'est plus chiffré en francs, mais en quintaux de blé, en fromage ou en bestiaux. Il suffira donc, pour obtenir le nouveau prix à fixer, de déterminer à l'aide des cours nouveaux la valeur actuelle de la même quantité du ou des principaux produits. Le chiffre résultant de ce simple calcul pourra, d'ailleurs, être diminué en considération de toutes circonstances particulières telles notamment, que l'augmentation — variable suivant les régions — des charges mêmes de l'exploitation: engrais, machines, main-d'œuvre.

Voici le texte de la proposition de loi:

PROPOSITION DE LOI

Article premier. — Les prix des baux à ferme conclus avant le 24 octobre 1919 et d'une durée de plus

de neuf ans pourront être l'objet d'une majoration pour la durée du bail restant à courir et à partir du terme d'usage qui suivra l'expiration d'un délai de neuf mois à compter du jour de la demande.

Le terme d'usage visé au paragraphe précédent est celui auquel ont lieu dans l'année, d'après les usages locaux l'entrée et la sortie des fermiers.

Aucune majoration ne pourra être accordée au propriétaire qui a acquis l'immeuble affermé à titre onéreux à une date postérieure au 24 octobre 1919.

La demande de majoration ne sera admise que si le prix porté au contrat compte tenu des prestations de plus d'un quart à la valeur locative du jour de la demande.

La majoration sera calculée à l'aide de tous éléments d'appréciation, notamment de l'augmentation des charges de la propriété et de l'exploitation ainsi que de celle des cours pratiqués sur les principaux produits de la ferme. Le fermage ne pourra, en aucun cas, être augmenté dans une proportion supérieure à celle de l'augmentation des prix de ces principaux produits.

Art. 2. — Les demandes en révision des prix des baux à ferme prévues à l'article premier seront, à peine de forclusion, portées dans le délai de six mois à partir de la promulgation de la présente loi devant le juge de paix de la situation de l'immeuble quand le prix annuel du fermage ou la partie de ce prix, payable en espèces, ne dépassera pas 1.500 francs et, dans les autres cas, devant le tribunal civil de la situation de l'immeuble.

La décision du juge de paix et celle du tribunal seront susceptibles d'appel si la majoration demandée excède 1.000 francs par an dans le premier cas ou 3.000 francs par an dans le second cas, ou si elle doit porter sur plus de trois annuités restant à courir.

Art. 3. — La demande en révision est introduite par déclaration faite au greffe de la juridiction compétente.

Le juge de paix, le président du tribunal ou le juge délégué par lui convoque les parties devant lui en copie, l'invite par lettre recommandée du greffier avec avis de réception.

En cas de non-comparution ou de non-conciliation, l'affaire est portée par le juge de paix à son audience ou par le magistrat conciliateur devant la Chambre du Conseil du tribunal qui statue sur son rapport après audition des parties et, s'il y a lieu, toutes mesures utiles d'instruction.

Les parties sont avisées 8 jours au moins à l'avance du jour de l'audience par lettre recommandée du greffier avec avis de réception.

Elles comparaissent en personne, soit en conciliation, soit à l'audience; toutefois, elles peuvent se faire représenter par un avocat ou un mandataire.

La signification du jugement contradictoire est faite dans les formes du droit commun; l'appel en est interjeté et poursuivi dans les mêmes formes.

Le greffier reçoit les émoluments fixés par le tarif général du décret du 29 décembre 1919.

Art. 4. — Si des conditions économiques se modifient au point d'entraîner une diminution des cours des produits visés à l'article premier, le fermier pourra tous les trois ans demander la révision du nouveau prix.

Art. 5. — Le fermier aura également le droit, s'il ne veut pas accepter la majoration, de résilier son bail.

En ce cas, il devra aviser de son intention le propriétaire de l'immeuble, au plus tard dans les trois mois de la notification de la décision intervenue.

La résiliation aura effet au terme d'usage qui suivra l'expiration d'une période de neuf mois, à compter de cette notification.

Art. 6. — La présente loi est applicable à l'Algérie.

L'ÉPOQUE D'ÉPANDAGE des Sels de Potasse d'Alsace

Si l'on veut obtenir le maximum d'effet utile de l'emploi des Sels de Potasse en Agriculture, il convient de ne pas oublier l'importance de l'époque d'épandage. C'est ainsi qu'une application tardive des sels de potasse peut causer des déceptions surtout si le printemps est sec.

Les Sels de Potasse d'Alsace sont: la Sylvinite ordinaire et la Sylvinite riche, comme sels bruts.

Le Chlorure de potassium, comme sel raffiné. Les deux premiers sont des mélanges de chlorure de potassium et de chlorure de sodium (sel marin). C'est la présence de ce dernier corps que beaucoup d'agriculteurs reproche aux Sels de Potasse. Il est certain que le sel marin, en contact direct avec des grains en germination peut être nuisible et amener des brûlures, mais beaucoup d'autres sels caustiques produiraient les mêmes effets.

En épandant les sels bruts de potasse assez tôt, le sel marin qu'ils contiennent est dissous par les eaux de pluie ou l'humidité naturelle du sol et il est entraîné dans les couches profondes. Il devient par suite inoffensif.

Quant à la potasse, qui est l'élément utile, elle est retenue par le pouvoir absorbant du sol.

Il est bon d'accompagner d'un chaulage l'application d'engrais potassiques dans les terres peu calcaires.

SYLVINITES. — Pour les cultures annuelles, les sylvinites doivent être employées le plus longtemps possible avant les semailles ou la plantation, plusieurs fois même si possible pour les plantes semées ou plantées au printemps. Le meilleur procédé consiste à les répandre en surface à la volée, pour les enterrer ensuite par un labour ou un hersage.

Sur les prairies naturelles ou artificielles, les sylvinites doivent être épandues en automne ou en hiver, à la main ou au semoir. On fera ensuite un hersage.

Dans les Départements du midi peu pluvieux et à évaporation intense le chlorure est souvent préférable pour les plantes annuelles et les prairies.

Sur la vigne et arbres fruitiers, utiliser les sylvinites pendant l'arrêt de la végétation, à partir de Novembre. L'épandage en surface est souvent préférable à l'épandage en cuvette; on n'a pas ainsi à redouter une trop forte concentration du sel. Faire suivre l'épandage d'un labour.

CHLORURE. — Le Chlorure de potassium peut être utilisé un peu plus tardivement que pour les cultures de céréales.

Sels de Potasse d'Alsace

Sylvinites, Chlorure, Sulfate
Leur emploi judicieux est indiqué sur toutes les terres pour toutes les cultures

Demandez tous renseignements agricoles gratuits au Bureau Régional d'Etudes sur Engrais, 29, Place de Jaude, Clermont-Ferrand.

A TRAVERS LES MARCHÉS

LE BLE

Le mauvais temps de la dernière quinzaine a causé de gros préjudices aux ensemencements en blé. Les inondations ont détruit des semis en maints endroits, et d'autres, les gelées ont fait des dégâts et surtout le mauvais temps a retardé les ensemencements et pas mal de surfaces devront attendre le printemps pour être semées.

Ces indications pessimistes avec la hausse maintenue à l'étranger ont raffermi notre marché.

A l'étranger, c'est toujours l'incertitude. Allons-nous à un crak, les producteurs canadiens et américains arriveront-ils à maintenir les cours? Cela ne nous intéresse que peu pour l'instant, mais risque d'avoir d'importantes répercussions sur la campagne prochaine.

Chacun vit au jour le jour, et n'achète ou ne vend que par petits paquets.

On a coté mercredi à Paris: Au marché officiel, courant du mois 144; février 144,50; mars-avril 146,50.

Au marché libre on cotait départ: Beauce 136 à 137; Allier, Puy-de-Dôme 142 à 144; Nord, Pas-de-Calais 135 à 136,50.

A Lyon, mardi, très peu d'affaires, on cotait départ: Allier 144 à 145, Creuse 141 à 142; Saône-et-Loire 143 à 144.

Le marché de Marseille de lundi a été très calme, la hausse de cette semaine ne s'était pas encore produite. On cotait départ de 133 à 140 suivant l'origine. Les blés russes revenaient à 172 francs les 100 kilos en entrepôt.

A Clermont-Ferrand mercredi, on cotait de 144 à 146 suivant qualités.

LE SEIGLE

Il a été consommé beaucoup de seigle dans les exploitations sur le bas prix de cette céréale. Le marché est calme sans marchandise à vendre et sans acheteurs. Il y aura cependant des besoins au printemps dans les industries qui ont besoin de seigle, et la marchandise pourrait bien monter à ce moment.

On cote à Paris, départ Beauce, Sologne, 95; à Lyon: départ Puy-de-Dôme 97 à 98; départ Creuse 98 à 99.

L'AVOINE

Demande et offre sont restreintes, la tendance est ferme.

GRANDE MAISON DE MODES

Au Camélia

6, rue des Gras, 6

SES MODÈLES LES PLUS CHICS

pour Dames et Fillettes

DEUIL ET COULEURS

La PREVOYANCE de L'OUEST

En France, adresse acquiescée au contrôle de l'Etat (N° 404)

On a coté mardi à Lyon les grises de printemps du Centre 100 à 102 et les grises d'hiver 102 à 103 départ.

A Paris, mercredi, on cotait au marché officiel: avoines noires courant 112; mars-avril 119. Au marché libre les noires du Berry étaient à 103 départ, les grises du Centre de 102 à 104. Hausse moyenne de 1 à 2 francs sur la semaine précédente.

L'ORGE

La demande est calme et ne porte que sur les belles qualités. Le marché est stationnaire, les besoins de la malterie ne s'étant pas encore faits sentir.

Les cours sont calmes à 110, 111 départ Gâtinais; 110, 111 départ Bourbonnais; 115, 120 départ Auvergne pour les orges de brasserie. On cote les escourgeons 101 à 102 départ Beauce et les orges de mouture 92 à 95 suivant l'origine.

LES SONS

Peu d'affaires, prix fermes sans changement.

On cote départ: remoulages ordinaires 86 logés; blancs 90 à 98 logés; sons gros région de Paris 70 à 72; sons fins Lyon 69 à 70 nus.

LES TOURTEAUX

Marseille, 16 janvier. — La tendance des cours se maintient sensiblement stationnaire sur notre marché aux tourteaux.

Le mouvement des transactions est plutôt calme dans l'ensemble.

Nous avons coté à notre place, en tourteaux-plaques d'Arachides rufisques, les extra-blancs, à 107 fr.; les blancs premier choix supérieur à 105 fr.; les blancs à 103 fr.; les courants à 98 fr., en disponible, nu.

Les tourteaux de Coromandel alimentaires sont offerts sur la base de 96 fr. en disponible, nu.

En tourteaux de Coprahs, nous cotons: les demi-Cochin, à 112 fr.; les Ceylan, à 105 fr.; les demi-blancs à 103 fr.; les courants pains-carrés, à 101 fr.; les courants pains ronds, à 98 fr., le tout nu.

Les palmistes naturels ont été tenus, en disponible, 79 fr., logé.

En tourteaux de pois marseillais, sur janvier, les vendeurs tiennent: jaunes à 100 fr. et blancs à 102 fr.

LES POMMES DE TERRE

Les affaires sont calmes par suite du froid. Beaucoup de marchandises arrivent avariées.

On a coté mardi à Lyon départ: jaune ronde Auvergne 41 à 42; Beauvais Puy-de-Dôme 43 à 44.

A Marseille le 18, on cotait: jaune ronde Puy-de-Dôme 40 à 42, rouge fine Auvergne 35.

A Clermont-Ferrand on cote jaunes rondes 42; Beauvais 45 à 46 départ.

LES VINS

On a coté mercredi à Montpellier: vins rouges 1925, 8 à 11 degrés, 55 à 77 l'hectolitre nu à la propriété; vins blancs 8,25 à 8,75 le degré.

Dans le Puy-de-Dôme, nos correspondants nous signalent:

La Roche-Blanche: vin rouge (1924) 23 fr. le pot; vin rouge ordinaire, 20 fr. le pot; vin blanc, 24 à 25 fr. le pot.

Dallet: vin blanc (peu de vente), 22 fr. le pot; rouge (assez actif), 20 fr. le pot; rouge (1924), 24 fr. le pot.

PLUS DE TAUPES

avec le NÉCROTAUPE FOUUDROYANT 6 fr. plus de RATS avec le BLÉ FOUUDROYANT 2 fr. 50 SAUVEUR des POULES et LAPINS... 5 fr. 50

Vente de tous Produits Vétérinaires
Pharmacie DUMAS, 3, rue des Gras, Clermont-Fd

GUÉRISON DE L'ANÉMIE

PAR LES

Dragées Reconstituantes

Tousseurs et Bronchitiques

LES

CACHETS CICATRISANTS

de certains baux à ferme dans des conditions analogues à celles de la loi du 6 juillet dernier.

La diminution constante du pouvoir d'achat de la monnaie, expliquent les auteurs, a amené ce double phénomène que les produits de la terre, correspondant assez exactement à la valeur du franc-or, n'ont cessé depuis quelques années de se vendre à des cours de plus en plus rémunérateurs tandis que le prix du fermage, immobilisé en une somme d'argent fixée au contrat, n'a pas cessé de subir une diminution de sa valeur effective. La dévalorisation du franc-papier fait la fortune du fermier, mais elle fait la ruine du propriétaire.

Cette ruine est fatalement consoumme, lorsque le contrat de bail s'assortit, comme il est d'usage dans de nombreuses régions, d'un contrat de cheptel régi par les articles 1822 et suivants du Code civil.

Le relèvement du prix des baux ruraux de longue durée se justifie d'autant mieux, il sera d'autant plus facilement accepté par le monde labo-

raux. C'est que, dans l'intention des parties, le fermage convenu doit toujours correspondre à la valeur d'une certaine quantité du produit principal ou des produits principaux de la ferme. Cela est si vrai que, dans nombre de baux à l'heure actuelle, le fermage n'est plus chiffré en francs, mais en quintaux de blé, en fromages ou en bestiaux. Il suffira donc, pour obtenir le nouveau prix à fixer, de déterminer à l'aide des cours nouveaux la valeur actuelle de la même quantité du ou des principaux produits. Le chiffre résultant de ce simple calcul pourra, d'ailleurs, être diminué en considération de toutes circonstances particulières telles notamment, que l'augmentation — variable suivant les régions — des charges mêmes de l'exploitation: engrais, machines, main-d'œuvre.

Voici le texte de la proposition de loi:

PROPOSITION DE LOI

Article premier. — Les prix des baux à ferme conclus avant le 24 octobre 1919 et d'une durée de plus

de six mois, de dix ans ou de plus, quant le prix annuel du fermage ou la partie de ce prix, payable en espèces, ne dépassera pas 1.500 francs et, dans les autres cas, devant le tribunal civil de la situation de l'immeuble.

La décision du juge de paix et celle du tribunal seront susceptibles d'appel si la majoration demandée excède 1.000 francs par an dans le premier cas ou 3.000 francs par an dans le second cas, ou si elle doit porter sur plus de trois annuités restant à courir.

Art. 3. — La demande en révision est introduite par déclaration faite au greffe de la juridiction compétente.

Le juge de paix, le président du tribunal ou le juge délégué par lui convoque les parties devant lui en conciliation par lettre recommandée du greffier avec avis de réception.

En cas de non-conciliation ou de non-conciliation, l'affaire est portée par le juge de paix à son audience ou par le magistrat conciliateur devant la Chambre du Conseil du tribunal qui statue sur son rapport après audition des parties et, s'il y a lieu, toutes mesures utiles d'instruction.

Les parties sont avisées 8 jours au moins à l'avance du jour de l'audience par lettre recommandée du greffier avec avis de réception.

Elles comparaissent en personne, soit en conciliation, soit à l'audience; toutefois, elles peuvent se faire assister ou représenter, devant le juge de paix par tous mandataires de leur choix, devant le président du tribunal par un avoué ou un avocat régulièrement inscrit, dispensé de procuration.

L'opposition au jugement par défaut est reçue par déclaration au greffe dans la quinzaine de la réception de la notification qui doit en être faite à la partie défaillante dans les trois jours du prononcé par lettre recommandée du greffier avec avis de réception.

chez deux premiers sont des mélanges de chlorure de potassium et de chlorure de sodium (sel marin). C'est la présence de ce dernier corps que beaucoup d'agriculteurs rapproche aux Sels de Potasse. Il est certain que le sel marin, en contact direct avec des grains en germination peut être nuisible et amener des brûlures, mais beaucoup d'autres sels caustiques produiraient les mêmes effets.

En épandant les sels bruts de potasse assez tôt, le sel marin qu'ils contiennent est dissous par les eaux de pluie ou l'humidité naturelle du sol et il est entraîné dans les couches profondes. Il devient par suite inoffensif.

Quant à la potasse, qui est l'élément utile, elle est retenue par le pouvoir absorbant du sol.

Il est bon d'accompagner d'un chaulage l'application d'engrais potassiques dans les terres peu calcaires.

SYLVINITES. — Pour les cultures annuelles, les sylvinites doivent être employées le plus longtemps possible avant les pluies.

mois même si possible pour les plantes semées ou plantées au printemps. Le meilleur procédé consiste à les repandre en surface à la volée, pour les enterrer ensuite par un labour ou un hersage.

Sur les prairies naturelles ou artificielles, les sylvinites doivent être épandues en automne ou en hiver, à la main ou au semoir. On fera ensuite un hersage.

Dans les Départements du midi peu vieux et à évaporation intense le chlorure est souvent préférable pour les plantes annuelles et les prairies.

Sur la vigne et arbres fruitiers, utilisez les sylvinites pendant l'arrêt de la végétation, à partir de Novembre. L'épandage en surface est souvent préférable à l'épandage en cuvette; on n'a pas ainsi à redouter une trop forte concentration du sel. Faire suivre l'épandage d'un labour.

CHLORURE. — Le Chlorure de potassium peut être utilisé un peu plus tardivement, sauf pour les cultures de printemps. Il doit, de préférence, être répandu avant un labour.

La sylvinite ordinaire (13 pour cent de potasse pure) s'emploie à la dose de 800 à 1.400 kilos à l'hectare, la sylvinite riche (20 pour cent) à celle de 600 à 1.200 kilos, le chlorure de potassium (50 pour cent) à la dose de 200 à 450 kilos.

Les sels de potasse n'ont pas besoin d'être enterrés absolument de suite. Ils peuvent ainsi parfois être épandus un lendemain de pluie avant que l'on puisse entrer dans les terres avec les bêtes.

Les sels de potasse peuvent s'employer en mélange avec les autres engrais, le mélange devant avoir lieu au moment de l'emploi.

B. E.

à Clermont-Ferrand mercredi, on cotait de 144 à 146 suivant qualités.

LE SEIGLE

Il a été consommé beaucoup de seigle dans les exploitations sur le bas prix de cette céréale. Le marché est calme sans marchandise à vendre et sans acheteurs. Il y aura cependant des besoins au printemps dans les industries qui ont besoin de seigle, et la marchandise pourrait bien monter à ce moment.

On cote à Paris, départ Beauce, Sologne, 95; à Lyon: départ Puy-de-Dôme 97 à 98; départ Creuse 98 à 99.

L'AVOINE

Demande et offre sont restreintes, la tendance est ferme.

GRANDE MAISON DE MODES

Au Camélia

6, rue des Gras, 6

SES MODÈLES LES PLUS CHICS

pour Dames et Fillettes

DEUIL ET COULEURS

La PREVOYANCE de L'OUEST

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat (Fondée en 1910)

Société Mutuelle d'Épargne et de Constructions

Gérée par la « Prévoyance de l'Ouest » Immobilière et de Gestion-Société Anonyme au Capital de 350.000 fr.

Contrats d'Épargne permettant

la Constitution

d'Une Dot

d'Un Capital

la Construction d'une MAISON FAMILIALE, payable en 10 ou 15 ans

Au 31 décembre 1924, plus de 45 millions de francs de souscriptions en cours. Plus de 500 maisons édifiées avec le concours financier de la Société.

Direction régionale: 6 rue André-Moinier. CLERMONT-FERRAND. — Tél.: 10-58. SAINT-ETIENNE, 19, Rue Georges-Dupré; LE PUY, 4, rue du Pont Saint-Barthélemy

GUÉRISON DE L'ANÉMIE

PAR LES

Dragées Reconstituantes

du Mont-Dore

Se prennent dans tous les cas d'anémie, de fatigue, dans toutes les convalescences. Leur effet est immédiat.

PRIX: 8 fr. 50 le flacon - 9 fr. 50 par poste franco
10 francs les 2 flacons franco

CURE COMPLÈTE de deux flacons ou de deux boîtes à 15 jours de distance

S'adresser à E. LAFONT, Grande Pharmacie des Etablissements
LA BOURSOULE-LES-BAINS (Puy-de-Dôme)

Tousseurs et Bronchitiques

LES

CACHETS CICATRISANTS

du Mont-Dore

SOULAGENT ET GUÉRISSENT:

Toux, Bronchites rebelles, emphyseme, toutes affections des voies respiratoires et préviennent la tuberculose.

PRIX: 9 fr. 50 -- Franco: 10 fr. 50
20 francs les 2 boîtes franco

Feuilleton du Soleil d'Auvergne

Le Secret du Grand Albert

par Jean de QUIRIELLE

IV

SCIPIONE BUENVENUTO

Germaine, en attendant prononcer le nom d'Emilio Scipione au cours de l'enquête entreprise par Merville, se rappela vaguement l'ancien préparateur, rencontré par elle à Neyrand avant la guerre. Et, lorsqu'après son alibi, il fut mis définitivement hors de cause, — aucune charge sérieuse n'ayant pu être relevée contre lui, — elle manifesta l'intention de revoir l'Italien avec qui elle pourrait remuer de chers souvenirs et parler selon son cœur de l'inoubliable Albert. Windel jeta les hauts cris. Mais ses représentations exaspérèrent le singulier désir de la jeune fille, qui, reprochant à l'intendant d'avoir failli, par des propos inconsidérés, faire inculper d'assassinat un ancien collaborateur et un ami d'Albert, finit par lui signifier, non plus une simple intention, mais une volonté formelle. Le pauvre homme rappela, pour justifier un peu ses soupçons, le flagrant délit de vol à l'occasion duquel il avait autrefois mis Scipion à la porte; mais Mlle Fresneuse, se montant, lui reprocha d'avoir agi, dans cette précédente

circonstance, avec trop de précipitation, et surtout d'avoir agi sans la consulter... Ayant ainsi à s'exouser lui-même, il devait s'incliner, et la limousine de Germaine s'arrêta un beau matin, dans un faubourg d'Issoire, devant l'atelier de Scipion.

C'était une méchante bicoque de verre et de plâtre qu'un écrivain désignait aux passants sous le nom de «salons de pose». L'Italien, vêtu d'une longue blouse blanche tachée d'acides, s'empressa sur le seuil. Il avait pris, en reconnaissant la jeune fille que Mme Ballande accompagnait, son grand air romain le plus imposant, et sa blouse tachée se drapait comme une toge. Qui d'Germaine l'eût informé de la soif de souvenirs douloureux qui altérait son cœur brûlé maintenant d'un amour incextinguible pour le seul Albert de Neyrand, il parut avoir immédiatement l'intuition de quelque rôle fructueux à jouer dans cette tragédie intime. A tout hasard, il composa son personnage dans le genre sévère et répondit d'une voix sombre où l'accent originel égayait seulement quelques mots.

Zé soucis fidèle! Je n'avais jamais oublié mon ancien maître et je suis resté le serviteur de son génie prodigioso. Mais, lorsqu'on l'a connu, nul ne peut oublier longtemps le Grand Albert. Je suis heureux que son souvenir vous hante aussi maintenant. Comment est-il revenu en vous?

Avec des larmes de contrition, la jeune fille raconta la folle farandole et comment son... danseur, le malheureux Jacques Fardier, l'avait poussée dans les bras d'une des armures de la grande salle du donjon. Elle raconta le Signe... D'une main tremblante, elle tendit à Scipion le mystérieux anneau. L'ayant examiné, les sourcils fron-

cés, dans l'attitude d'une attention extrême, il demanda:

— Qui vous a donné l'annello, mademoiselle?... Quelle armure?...

— C'est, expliqua Germaine, une armure toute bronzée qui se trouve en face de la porte.

— Après du puits, précisa Mme Ballande.

L'Italien sembla réprimer un bref sursaut.

— Oui, souffla-t-il... c'est bien le Chevalier Noir.

Puis, après quelques instants d'une méditation sibylline, il déclara:

L'Amour est plus fort que la Mort, comme l'a dit, un des premiers, notre grand capitaine-poète Gabrielle d'Annunzio, et j'ajoute, — en m'inspirant du style si original de ce héros, — je ne craignais pas d'ajouter: le Génie est immortel.

— Hélas! tout son génie ne me rendra point mon cher Albert, sanglota la jeune fille.

— Ceci vient de Lui, répliqua l'Italien en élevant dévotement, jusqu'à ses lèvres, l'anneau qu'il rendit ensuite à Germaine, ne doutez pas, mademoiselle, que ceci ne vienne de Lui. N'oubliez point qu'il s'exerçait autrefois à soulever le voile d'ombre impénétrable qui sépare les morts et les vivants. Il est maintenant de l'autre côté de l'inextinguible barrière d'ombre, mais ne doutez point qu'il n'ait réussi d'où il est maintenant, à soulever un coin de ce voile pour vous tendre l'annello de vos nouvelles fiançailles: la bague de vos noces éternelles. Espérez, mademoiselle!

Germaine ne pleura plus. Elle essaya ses yeux où la conviction communicative de l'Italien commençait d'allumer une nouvelle fièvre.

— Que puis-je espérer? demanda-t-elle.

Scipion parut hésiter.

— La fiancée du Grand Albert peut tout espérer, dit-il... tout espérer de l'au-delà... Si j'osais...

Il se tut, puis reprit, cédant, comme à regret, au regard suppliant de la jeune fille:

— Vous savez que j'étais son collaborateur, et, je puis bien le dire, le confident de tous ses espoirs. Nous étions sur la voie d'une grande découverte. Si nous l'avions réalisée un pont était jeté, entre les vivants et les morts, sur les profondeurs de l'abîme. Et vous pourriez, maintenant, vous pourriez, entendez-vous? communiquer avec Celui qui n'est plus... Si j'osais... Mais non, il vaut mieux en rester là.

Scipion se tut de nouveau. Effondrée contre le haut dossier en carton gâté d'un fauteuil de style renaissance qui était le plus encombrant accessoire du «salon de pose», Mme Ballande claquait des dents. Germaine supplia:

— Que voulez-vous dire?... Osez donc! Osez, mon Dieu!

— Non, laissons cela.

— Mais quoi donc, enfin?

L'Italien parut encore hésiter. Pour ne rien compromettre, il murmura d'un ton désolé:

— Nous étions si près du but, mon maître et moi. Nous y touchions presque et la remise de la bague, cet apport astral qui vient de tomber en vos mains est une preuve nouvelle de l'excellence de notre méthode. Dans quelques jours peut-être je vous révélerais le Grand Secret, si seulement je pouvais reprendre nos recherches.

— Que faudrait-il pour cela?

— Une chose impossible, mademoiselle, continua Scipion.

belle tête puissante... Oui, je crois vraiment qu'elle est impossible. Trop de gens, qui m'en veulent, ont juré de me perdre dans votre esprit. Mes recherches peuvent durer quelques jours, comme elles peuvent durer des mois ou... des années. Je me crois certain du succès, mais je puis aussi me tromper et c'est alors que l'on aurait beau jeu pour m'accuser d'abus de confiance. On réussirait tout de bon, peut-être, à me faire incarcérer: Emilio Scipione s'en irait dans les prisons, povero! comme un larron!... Pensez-y, mademoiselle, ce serait affreux et il vaut mieux en rester là, — pour vous comme pour moi.

Butée, Germaine répéta:

— Que faudrait-il?... Ne craignez rien et dites moi ce qu'il vous faudrait?

Cette fois, l'Italien put lire dans les yeux clairs de la jeune fille un entêtement si puéril qu'il n'hésita plus à céder. Il avoua:

— Il me faudrait la libre disposition de notre ancien laboratoire du donjon et de tout ce qu'il contient... Vous voyez bien que c'est impossible. Je ne puis songer à me réinstaller à Neyrand. Que dirait M. Windel?... Cependant, il ne faut pas songer non plus à transporter le laboratoire, car il est certains appareils spéciaux, comme les grandes antennes de la plate-forme, par exemple, qui ne pourraient être remontés ailleurs dans d'aussi parfaites conditions.

Germaine, se levant, fit un mouvement vers la porte vitrée de la baraque. Au seuil, doucement préemptoire, tendant la main à Scipion, elle prononça:

— Vous reviendrez à Neyrand. Ne vous inquiétez pas de Windel et préparez vos bagages pour demain. Je vous enverrai

les affaires sont calmes par suite du froid. Beaucoup de marchandises arrivent avariées.

On a coté mardi à Lyon départ: jaune ronde Auvergne 41 à 42; Beauvais Puy-de-Dôme 43 à 44.

À Marseille le 18, on cotait: jaune ronde Puy-de-Dôme 40 à 42, rouge fine Auvergne 35.

À Clermont-Ferrand on cote jaunes rondes 42; Beauvais 45 à 46 départ.

LES VINS

On a coté mercredi à Montpellier: vins rouges 1925, 8 à 11 degrés, 55 à 77 l'hectolitre nu à la propriété; vins blancs 8,25 à 8,75 le degré.

Dans le Puy-de-Dôme, nos correspondants nous signalent:

La Roche-Blanche: vin rouge (1924) 23 fr. le pot; vin rouge ordinaire, 20 fr. le pot; vin blanc, 24 à 25 fr. le pot.

Dallet: vin blanc (peu de vente), 22 fr. le pot; rouge (assez actif), 20 fr. le pot; rouge (1924), 24 fr. le pot.

PLUS DE TAUPES

avec le NÉCROTAUPE FOUROYANT 6 fr. plus de RATS avec le BLÉ FOUROYANT 2 fr. 50 SAUVEUR des POULES et LAPINS... 5 fr. 50

Vente de tous Produits Vétérinaires

Pharmacie DUMAS, 3, rue des Gras, Clermont-Fd

V LA VOIX DANS LES RUINES

À Neyrand, cependant, la Justice boiteuse n'avancait plus du tout. Dans la forêt du Mystère, il est des sentiers trop abrupts pour sa claudication persistante. Merville, faute de mieux, se laissait entraîner à l'hypothèse comode du suicide. Le cadavre avait été frappé au ventre, de bas en haut, et le docteur Durtol avait d'abord paru mettre en doute que l'on put se frapper soi-même de cette manière-là. Mais, suivant les errements du parquet, il sut modifier peu à peu cette opinion. Grâce à son précieux opportunisme, il finit par découvrir que le suicide officiel des anciens samouraïs, le suicide encore usité, il y a peu de temps, par les nobles japonais tombés en disgrâce, le célèbre harakiri, enfin, se pratiquait précisément de la même façon. Dès lors, on pourrait affirmer que Fardier se fut suicidé, et le lieu même, le lieu choisi pour l'accomplissement supposé d'un tel acte de désespoir, devait renforcer cette conviction. N'était-ce pas, en effet, dans la même salle et presque à la même heure qu'un singulier hasard, faisant tomber aux mains de Germaine l'anneau fatal, avait ruiné les amoureux projets du jeune homme?... N'était-il pas vraisemblable que le désespéré fut revenu, pour s'y donner la mort, à l'endroit où ce hasard funeste avait précisément causé son désespoir?... D'ailleurs, l'hypothèse du suicide diminueait, pour Merville, l'ennui de n'avoir point découvert de coupable et menaçait le prestige nécessaire de la Justice. On sut gré de son tact au docteur Durtol, et l'affaire fut classée.

Chronique Régionale

CLERMONT-FERRAND

MONTFERRAND. — Accident d'automobile. — Lundi Mme Cohade, demeurant à Montferrand, 37, rue des Cordeliers, qui se promenait sur la route de Clermont, à Riom, a été renversée par l'automobile de M. Sabin, représentant de commerce. Celui-ci ramena à Clermont, dans sa voiture, Mme Cohade, grièvement blessée. A l'Hôtel-Dieu, où elle fut admise aussitôt, salle Fleury, l'amputation de la jambe droite fut jugée nécessaire.

Elle a rendu le dernier soupir mardi matin sans avoir repris connaissance.

AUBIERE. — Concert. — C'est dimanche prochain 24 janvier que la Gaule donnera, à 15 heures, dans l'école libre de garçons son grand concert annuel.

AULNAT. — Ecrasé par un train. — Des cultivateurs découvrirent, lundi, au petit jour, un cadavre horriblement déchiqueté sur les rails du chemin de fer, près du passage à niveau de la route qui mène à Aulnat.

Les constatations d'usage furent faites par le commissaire de police de Montferrand qui s'était transporté aussitôt sur les lieux. Le mort fut identifié: c'était un nommé Rigal Alric, 30 ans, originaire de la Charente-Inférieure.

L'enquête a établi que Rigal, qui était venu passer quelques jours chez son beau-frère, M. Philpott, qui habite Clermont, a été surpris par un train alors qu'il cheminait sur la voie ferrée.

Un point obscur demeure cependant: le cadavre était chaussé de pantoufles; et puis quelles raisons pouvaient motiver une promenade sur la voie à une heure pareille?

Cependant, toute idée de crime semble devoir être écartée.

MONT-DORE. — M. Passelaigue, de la Bourboule, ayant trouvé un portemonnaie contenant une certaine somme, s'empresse d'en faire la déclaration à la Mairie.

Le portemonnaie appartenait à Mme Perry-Tournoire qui l'avait perdu dans la journée de dimanche.

ORCIVAL. — Rétablissement de nos foires. — Le Conseil municipal a décidé, dans sa dernière séance, de rétablir les quatre foires de l'année qui, depuis plusieurs années, n'avaient pas lieu.

La principale se tiendra le 23 janvier. Un vaste espace sera réservé aux marchands forains. Il ne sera perçu aucun droit de place.

PONT-DU-CHATEAU. — Bibliothèque. — La bibliothèque scolaire de Pont-du-Château vient de s'enrichir d'un certain nombre de livres.

130 volumes choisis avec soin sont ainsi venus augmenter la collection déjà existante.

Rappelons que la distribution de ces livres, à laquelle sont admis enfants et adultes, est faite à l'école de garçons les vendredis de 4 à 6 heures du soir.

SAINT-AMAND-TALLENDE. — Chevalier Pierre, 34 ans, employé à la Papeterie Navarre, qui avait été victime, le 12 janvier, d'un grave accident d'auto, est décédé le 15 des suites de ses blessures.

A sa veuve, à ses deux jeunes enfants, nous présentons nos bien sincères condoléances.

RIOM. — Soirée récréative. — Les anciennes élèves de l'Institution Sainte-Agnès ont donné, comme chaque année, leur séance récréative.

Un drame historique, « Les roses de Trianon », conquis tous les suffrages par son action et sa somptueuse mise en scène. Une charmante comédie fut également très applaudie. Félicitons toutes les jeunes ac-

MONTEL-DE-GELAT. — Une conférence agricole faite par M. Veyret, directeur des Services agricoles du Puy-de-Dôme, aura lieu le dimanche 24 janvier, à 10 heures du matin, dans l'école de garçons.

RANDAN. — Le 15 janvier ont eu lieu en l'église de Randan les obsèques de M. Chollet-Barnel, décédé à l'âge de 48 ans, des suites d'une maladie contractée au front.

Les Mutilés et Anciens Combattants, groupés autour de leur drapeau cravaté de crêpe, ont accompagné leur camarade jusqu'à sa dernière demeure.

M. Lagoutte, leur vice-président, a, dans un émouvant discours, dit un dernier adieu au disparu et évoqué son héroïque conduite au cours de la grande guerre.

A la veuve du défunt, à sa famille en deuil, nous offrons nos bien sincères condoléances.

THIERS. — Vol. — Le nommé Duivront a dérobé le portefeuille de son compagnon de travail. Ce portefeuille contenait une somme de 180 francs.

Duivront a été arrêté et écroué. Au moment de son arrestation on n'a retrouvé sur lui que 60 francs.

CELLES. — Incendie. — Un incendie s'est déclaré dans la nuit de dimanche à lundi chez M. Bost-Verdier, coutelier, habitant le village des Homades.

Grâce aux secours immédiats des habitants du village, les maisons voisines, menacées par le feu, purent être préservées. Quant à la maison de M. Bost-Verdier elle fut complètement détruite.

Les dégâts sont heureusement couverts par une assurance.

On ignore les causes du sinistre.

SAINT-REMY-SUR-DUROLLE. — L'adjudication du droit de place et de pesage aura lieu le 18 janvier à 14 heures, dans la salle de la Mairie, où l'on peut jusque-là consulter le cahier des charges.

ISSOIRE. — La gendarmerie d'Issoire a procédé, le 9 janvier à l'arrestation d'un nommé Lachal Emile, 25 ans, né à Saint-Cirgues.

Lachal fait, en effet, l'objet d'un mandat d'arrêt de M. le juge d'instruction de Riom.

Il a été écroué à la prison d'Issoire en attendant son transfert.

BEAULIEU. — La clôture de la saison de chasse a été joyeusement fêtée le 17 janvier par les membres de notre société de chasse.

Un banquet, fort bien servi, les a réunis au café Tyssandier, pendant lequel l'entrain et la gaieté de nos chasseurs se sont donnés libre cours.

ARDES-SUR-COUZE. — Amicale des mutilés. — Le lundi 25 janvier, à 2 heures, l'Amicale des mutilés du canton se réunira dans la Salle de la Justice de Paix.

CHALUS. — Récompenses. — Le Conseil municipal, sur la proposition de M. le Maire, a voté un crédit de trente francs pour l'attribution de livrets de caisse d'épargne aux élèves ayant été admis au certificat d'études primaires.

Les trois lauréats sont: Jeanna Pignol

ST-ANTHEME-ST-ROMAIN. — Incendie. — Vendredi 15 janvier, vers onze heures du matin, un incendie d'une extrême violence, s'est déclaré au hameau du Soleilant, commune de Saint-Romain, dans la maison de M. Col André, expert géomètre, ancien maire de Saint-Romain.

L'alarme fut rapidement donnée. Les pompiers de Saint-Romain et Saint-Clement et la population, alertés par le tocsin, se sont rapidement transportés sur les lieux du sinistre et ont combattu vigoureusement l'incendie. Pendant plus de quatre heures, les deux pompes de St-Romain et de St-Clement déversèrent sur le foyer d'incendie des torrents d'eau; tous ces efforts furent couronnés de succès, on parvint à préserver une aile du bâtiment. A la nuit, tout danger était conjuré.

Il semble que le feu aurait pris naissance dans un hangard appartenant à la maison.

Les dégâts considérables, non encore évalués, ne seront qu'en partie couverts par l'assurance; une grande partie du matériel agricole fut la proie des flammes.

Les autorités locales aussitôt prévenues, sont accourues sur les lieux. A signaler la conduite parfaitement exemplaire des pompiers de Saint-Clement qui, au premier signal, se transportèrent sur les lieux du sinistre avec une grande rapidité et combattirent jusqu'à la nuit le foyer de l'incendie, M. le Curé de Saint-Romain donna, en la circonstance, un exemple de courage et de ténacité; depuis le début de l'incendie, jusqu'à la fin, sous un froid terrible, il ne quitta pas son poste.

Les causes de l'incendie sont inconnues. Les dégâts purement matériels.

BUREAUX ET MAGASINS D'EXPOSITION
8, Rue Blatin

Cinéma-Gergovia

Programme du 22 au 28 janvier 1926.
GRANDE SEMAINE DE GALA

Orchestre: Ouverture.
PATHÉ-JOURNAL et ses Actualités

IL NE FAUT PAS JOUER AVEC LE FEU

Ravissante comédie de M. Marius Nalpas.
Entr'acte

VEILLE D'ARMES

Super film de luxe de Jacques de Baroncelli.
D'après l'œuvre de Claude Farrère et de Lucien Népoty.

Chef-d'œuvre du Film Français, interprété par: Mme Nina Vanna, Miss Benson, MM. Schutz, Gaston Modot, Jean Bradin, Haziza, Candé.

La semaine prochaine, le film le plus extraordinaire du monde:
LE MONDE PERDU

POUR ACHETER OU VENDRE
HOTELS :: CAFÉS
:: RESTAURANTS ::
Et tous Fonds de Commerce

ADRESSEZ-VOUS A
F. GONDRE
9, RUE FONTGIEVE - CLERMONT-FERRAND

CINÉMA-PATHÉ-CAMÉO

Cette semaine présente Eugène O'Brien dans
LA NAUFRAGÉE
Grand drame hors-série d'aventures

CHARBONS
STREICHENBERGER

10, Avenue de Lyon, 10
CLERMONT-FERRAND
Ch. PERRET, directeur

Gros et Détail

MAISON DE CONFIANCE
LIVRE BIEN ET VITE

Téléphone 0-79

LES
PETITES ANNONCES
du "Soleil d'Auvergne"

TARIF:
Demandes d'emploi: 0 fr. 40
Tous autres rubriques: 0 fr. 60
Aucun minimum d'insertion exigé
La mention s'adresse au Bureau du Journal, est payable 0 fr. 50 en plus

FONDS DE COMMERCE

COMPTOIR CENTRAL
F. GONDRE, Directeur
9, rue Fontgèvie, Tél. 9.31.
(Face Novelty)

Epicierie s.-préf. très bon apport. Loyer bas. Prix: 10.000 fr.
Epicierie-comestib. dans t. bon quartier. Aff. 200.000. Bien logé. Loyer modéré. Prix: 42.000 fr., dont 30.000 comptant.
Epicierie avenue République. Prix: 15.000 fr.
Café-comptoir avec meubles et outillage. Bail 10 ans. Prix: 90.000 fr.
Café-restaurant dans gr. canton. Fait 20.000 bénéfices. A vendre immeuble et fonds. Prix: 65.000 francs. Moitié comptant.
Comptoir meublé laissant très beau bénéfice. Prix: 65.000 fr.
Commerce dame ou pas de porte dans rue la plus commerçante Clermont. Pr. à débattre: 60.000 fr.
Pâtisserie-conf. sur gr. artère Vichy. Prix: 65.000.
Tabacs-comptoir, belle situ. Lg bail. Loyer intér. Prix à débattre. 110.000 fr.
Epicierie-comest. b. quartier, gds locaux. Vaste app. Prix: 36.000 fr.
Restaurant d'angle très

Prix: 280.000 francs. Av. 150.000 fr. comptant.
Hôtel-rest centre jolie v. comm. du Berry, 24 nos conf. mod. Prix: 250.000 fr. dont 160.000 comptant.
Hôtel à Vichy, bien sit., 30 ch. dont 23 av. lav. à eau cte. Bail 17 ans non révis. Prix: 320.000 francs
Hôtel à Vichy, pr. sources, 30 ch. eau cte, s. de bains. Loyer couvert par sous-location. Pr.: 400.000 f.
Hôtel face gare, jolie v. de Touraine, 18 nos. Tout conf. moderne. Vendeur se retire. Prix: 260.000 fr.
Hôtel-café-rest. à l'année dans grosse station th. d'Auvergne, 12 ch. meubl. Inst très confortable. Bénéfices: 40.000. Vendeur se retire au 15 Mars. S'adresser au Bureau du Journal.
Loyer: 8.000. Prix: 150.000 moitié comptant.
Hôtel-rest. ville industr. centre. 21 ch. Chauff. centr. Eau cte ch. et fr. Auto à gare. Bail: 15. Loyer: 6.000
Prix: 130.000 fr. Promesse vente immeuble conditions avantageuses.

50 A Chamalières, 2.500 mq à 10 fr.
Nota. — Consultez au bureau, ouvert tous les jours dimanches et fêtes compris, liste complète des terrains à bâtir.
C. Caillot, 2, place d'Espagne, Clermont-Fd.

On demande à acheter

Serais acquéreur de tous objets anciens se rapportant au culte de saint Amable.
S'adresser au bureau du journal.

Appareil photo Kodak, 4 1/2 x 6. S'adresser au Bureau du Journal.

Demandes d'emplois

Catholique, veuf, 55 ans, très actif, demande place régisseur, gardien de propriété ou surveillant. S'adresser au journal.

A Louer

A VENDRE
TERRAINS A BATIR:
10 Rue Châteaubriand, plusieurs lots de 300 à 400 mq à 40 fr. le mq, et un lot de 443 mq, même prix, avec

Quelques prix des
Economats du Centre

Chaussons basane, dits KROUMIRS	
— Femmes	6.30
— Hommes	7.15
Botillons semelles bois, non fourrés	10.75 - 12.50 - 15.25
Galoches cuir noir ciré	
	Femmes 11.25
	Hommes 12.45
Galoches Rurillac, cuir	
	Femmes 16.75
	Hommes 18.50
Socquettes cuir jaune	
	Femmes 11.95

quatre foires de l'année qui, depuis plusieurs années, n'avaient pas lieu. La principale se tiendra le 23 janvier. Un vaste espace sera réservé aux marchands forains. Il ne sera perçu aucun droit de place.

PONT-DU-CHATEAU. — Bibliothèque. — La bibliothèque scolaire de Pont-du-Château vient de s'enrichir d'un certain nombre de livres. 130 volumes choisis avec soin sont ainsi venus augmenter la collection déjà existante.

Rappelons que la distribution de ces livres, à laquelle sont admis enfants et adultes, est faite à l'école de garçons les vendredis de 4 à 6 heures du soir.

SAINT-AMAND-TALLENDE. — Chevalier Pierre, 34 ans, employé à la Papeterie Navarre, qui avait été victime, le 12 janvier, d'un grave accident d'auto, est décédé le 15 des suites de ses blessures.

A sa veuve, à ses deux jeunes enfants, nous présentons nos bien sincères condoléances.



RIOM. — Soirée récréative. — Les anciennes élèves de l'Institution Sainte-Agnes ont donné, comme chaque année, leur séance récréative.

Un drame historique, « Les roses de Trianon », conquit tous les suffrages par son action et sa somptueuse mise en scène. Une charmante comédie fut également très applaudie. Félicitons toutes les jeunes actrices qui firent preuve d'une sûreté de jeu et d'un naturel parfait.

De très beaux intermèdes de chant furent aussi fort applaudis.

En un mot, ce fut une charmante fête qui remporta un succès mérité.

Concours de tir. — Le concours de tir à la carabine de « La Riomoise » se poursuit tous les dimanches de 9 à 12 h., et de 14 à 17 heures.

Trois carabines sont mises à la disposition des concurrents. Un grand nombre de prix ont déjà été recueillis par la Société qui continuera d'en réunir jusqu'à la fin du concours.

CHATEL-GUYON. — Fin tragique d'un cambrioleur. — Mercredi soir, la femme de ménage du docteur Kolbé s'étant rendu comme d'habitude à sa villa qui est en ce moment inhabitée, s'aperçut qu'une des vitres du premier étage était brisée.

Elle prévint aussitôt la gendarmerie; les gendarmes et leur brigadier l'accompagnèrent et pénétrèrent avec elle dans la villa.

Celle-ci avait été mise au pillage; d'énormes paquets jonchaient le sol prêts à être emportés. Les gendarmes fouillèrent la villa de fond en comble, mais en vain. Comme l'heure avançait, ils retournèrent à la gendarmerie, se proposant de continuer leur enquête après le déjeuner.

Lorsqu'ils furent partis, un placard fermé à clef, qui avait échappé à leurs investigations, s'ouvrit et un cambrioleur en sortit.

Il essaya de s'enfuir, mais fut aperçu par une voisine qui donna l'alarme. Poursuivi, le cambrioleur menaça ceux qui le suivaient d'un revolver.

Mais les gendarmes prévenus, se lancèrent à leur tour, sur ses traces. Enfin cerné, et mis en joue, l'homme leur cria: « Vous ne m'aurez pas vivant ». Puis il se tira une balle sous le menton. La mort fut presque instantanée.

On a retrouvé sur lui des papiers au nom de Boudet Edouard, 25 ans, né à Genève. Mais sont-ils à lui ?

Dans un sac qu'il avait abandonné dans sa fuite, on a découvert un attirail complet de cambrioleur. De fortes présomptions donnent à penser qu'on se trouve devant le visiteur nocturne de l'Hôtel Excelsior ou de la Pharmacie Landon.

G. DE TARRIEUX ASSURANCES
Tél. 3-42 10, rue Latour-d'Auvergne, 10 Tél. 3-42
Consultations et Renseignements gratuits

aura lieu le 18 janvier à 14 heures, à la salle de la Mairie, où l'on peut jusque-là consulter le cahier des charges.



ISSOIRE. — La gendarmerie d'Issoire a procédé, le 9 janvier à l'arrestation d'un nommé Lachal Emile, 25 ans, né à Saint-Cirgues.

Lachal fait, en effet, l'objet d'un mandat d'arrêt de M. le juge d'instruction de Riom.

Il a été écroué à la prison d'Issoire en attendant son transfert.

BEAULIEU. — La clôture de la saison de chasse a été joyeusement fêtée le 17 janvier par les membres de notre société de chasse.

Un banquet, fort bien servi, les a réunis au café Tyssandier, pendant lequel l'entrain et la gaieté de nos chasseurs se sont donné libre cours.

ARDES-SUR-COUZE. — Amicale des mutilés. — Le lundi 25 janvier, à 2 heures, l'Amicale des mutilés du canton se réunira dans la Salle de la Justice de Paix.

CHALUS. — Récompenses. — Le Conseil municipal, sur la proposition de M. le Maire, a voté un crédit de trente francs pour l'attribution de livrets de caisse d'épargne aux élèves ayant été admis au certificat d'études primaires.

Les trois lauréats sont: Jeanne Pignol (1924), Berthier Sylvain, Auzat Marinette (1925).



AMBERT. — On a célébré un office à la mémoire de Francisque Gras, 20 ans, tombé glorieusement en Syrie.

La cérémonie fut belle et émouvante. Une foule compacte remplissait l'église décorée de drapeaux tricolores. M. le Maire, les conseillers municipaux, les fonctionnaires de la ville étaient présents, ainsi que les membres des Groupes de Combattants et de mutilés. Chacun avait tenu à apporter un dernier témoignage de sympathie à la famille Gras qui ne compte ici que des amis.

Nous lui présentons l'expression de nos sincères condoléances.

ARLANC. — Fête de la Société de chasse. — La fête de Saint-Hubert sera célébrée dimanche 17 janvier par la Société de Chasse d'ArLANC.

Un banquet réunira à midi les membres de la Société à l'Hôtel Convert.

A 20 heures, bal à grand orchestre au Café Fayet, avec le concours de la Lyre de la Dore.

BEURRIERES. — Soirée récréative. — Dimanche dernier dans la salle de l'école libre, les jeunes gens du Patronage Saint-Jean de Marsac donnaient une représentation théâtrale.

BILLOM. — Les membres de la Société de Chasse ont fêté dimanche dernier la fermeture de la chasse par un banquet amical à l'Hôtel Mosnier-Francon.

Le repas fut fort bien servi, et, tout au long la plus cordiale gaieté n'a cessé de régner.

Après le champagne, les chanteurs se donnèrent libre carrière et ainsi se termina cette petite fête en tous points réussie. On se quitta en se promettant de recommencer... l'année prochaine.

SAINT-ANTHEME. — Dimanche 24 janvier, à 11 heures, l'Assemblée Générale annuelle du Syndicat Agricole cantonnal aura lieu à la mairie.

Les membres du Syndicat sont invités à venir nombreux entendre le compte-rendu de la situation actuelle qui sera faite par le secrétaire qui percevra aussi les cotisations pour 1926.

Hommes 7.15

Botillons semelles bois,
non fourrés 10.75 - 12.50 - 15.25

Galoches cuir noir ciré
Femmes 11.25
Hommes 12.45

Galoches Kuppilac, cuir
Verni Femmes 16.75
Hommes 18.50

Socquettes cuir jaune
Femmes 11.95

Faites inscrire vos achats sur votre
CARNET DE BONI
UN TICKET-PRIME
POUR UN FRANC D'ACHAT
Sucre, Sel, Pétrole et Essence
en Bidons de 5 litres exceptés

Economats du Centre
Au Familia
Programme du 22 au 28 janvier:
Le deuxième épisode du grand film d'aventures
LE CONVOI TRAGIQUE
et
Marchand d'Habits
comédie sentimentale avec Jackie Coogan.

Programme du 22 au 28 janvier:
Le deuxième épisode du grand film d'aventures
LE CONVOI TRAGIQUE
et
Marchand d'Habits
comédie sentimentale avec Jackie Coogan.

Imprimerie Jean Vissouze
Anciennement L. BALMET
25, Rue Gaultier-de-Biauzat :: CLERMONT-Fd
Tél. 5-64

Tous travaux d'impression
Les meilleurs prix
La plus belle présentation

Haziza, Candé.

La semaine prochaine, le film le plus extraordinaire du monde:
LE MONDE PERDU

POUR ACHETER OU VENDRE
HOTELS :: CAFÉS
:: RESTAURANTS ::
et tous Fonds de Commerce
ADRESSEZ-VOUS A
F. GONDRE
9, Rue Fontgèze - CLERMONT-FERRAND

CINÉMA-PATHÉ-CAMÉO
Cette semaine présente Eugène O'Brien dans
LA NAUFRAGÉE
Grand drame hors-série d'aventures
PLAIES ET GOSSÉS
désopilant comique en 2 actes.
LE TRÉSOR DE PAPA
20 minutes de fou rire.

Dimanche, deux matinées à 2 heures
et 4 h. 30; jeudi une matinée à 2 h. 30.

VIEUX RHUM MARTINIQUE GARANTI PUR GRAND ARÔME
RHUM NIÉRA
EN VENTE
DANS TOUTES LES BONNES
MAISONS D'ÉPICERIE FINE.
ÉTABL. CHARDON, IMPORTATEURS
17, C. CLERMONT-FERRAND, A. 2081

FRITERIE POISSONNERIE rotisserie restaurant
10
Rue Latour d'Auvergne
CLERMONT Fd

Imprimerie du « SOLEIL D'AUVERGNE »
25, rue Gaultier-de-Biauzat, Clermont-Ferrand.
Le Gérant: J. ROUSSET.

FONDS de COMMERCE

COMPTOIR CENTRAL
F. GONDRE, Directeur
9, rue Fontgèze. Tél. 9.31.
(Face Novelty)

Épicerie s.-préf., très bon apport. Loyer bas. Prix: 10.000 fr.

Épicerie-comestib. dans t. bon quartier. Aff. 200.000. Bien logé. Loyer modéré. Prix: 42.000 fr., dont 30.000 comptant.

Épicerie avenue République. Prix: 15.000 fr.

Café-comptoir avec meubles, pl. centre. Bail 10 ans. Prix: 40.000 fr.

Café-restaurant dans gr. canton. Fait 20.000 bénéfices. A vendre immeuble et fonds. Prix: 65.000 francs. Moitié comptant.

Comptoir meublé laissant très beau bénéfice. Prix: 65.000 fr.

Commerce dame ou pas de porte dans rue la plus commerçante Clermont. Pr. à débattre: 60.000 fr.

Pâtisserie-conf. sur gr. artère Vichy. Prix: 65.000.

Tabacs-comptoir, belle situ. Lg bail. Loyer intér. Prix à débattre, 110.000 fr.

Épicerie-comest. b. quartier, gds locaux. Vaste app. Prix: 36.000 fr.

Restaurant d'angle très bien situé, plus meublés. Dépend. diverses. Aff. très bon rapport. Prix à débat. 75.000. Av. 40.000 compt.

Café-billard restaurant pl. centre, 5 meublés. Aff. rec. Avec 25.000 fr. comptant.

Restaurant s. gd. aven., 2 salle. Joli matériel. Bail à volonté. Prix: 45.000 fr.

Grand café dans import. ville ind. du centre. Très b. inst. Bail et loyer intéres.

Prix: 280.000 francs. Av. 150.000 fr. comptant.

Hôtel-rest centre jolie v. comm. du Berry, 24 nos conf. mod. Prix: 250.000 fr. dont 160.000 comptant.

Hôtel à Vichy, bien sit., 30 ch. dont 23 av. lav. à eau etc. Bail 17 ans non révis. Prix: 320.000 francs

Hôtel à Vichy, pr. sources, 30 ch. eau etc, s. de bains. Loyer couvert par sous-location. Pr.: 400.000 f.

Hôtel face gare, jolie v. de Touraine, 18 nos. Tout conf. moderne. Vendeur se retire. Prix: 260.000 fr.

Hôtel-café-rest. à l'année dans grosse station th. d'Auvergne, 12 ch. meubl. Inst très confortable. Bénéfices: 40.000. Vendeur se retire et fait bail à volonté.

Loyer: 2.000. Prix: 150.000 moitié comptant.

Hôtel-rest. ville industr. centre. 21 ch. Chauff. centr. Eau etc ch. et fr. Auto à gare. Bail: 15. Loyer: 6.000

Prix: 130.000 fr. Promesse vente immeuble conditions avantageuses.

Propriétés
A VENDRE TERRAINS A BATIR:

1° Rue Châteaubriand, plusieurs lots de 300 à 400 mq à 40 fr. le mq, et un lot de 443 mq, même prix, avec maison de 2 p. en maçonnerie. Eau et électricité installée. Prix à débattre pour la maison.

2° Rue Châteaubriand prolongée, 3.000 mq par lots de 200 à 400 mq. Un lot à 30 fr.; les autres à 25 fr. Eau et électricité.

3° Avenue de Beaumont, 400 mq à 80 fr.

4° A Royat, en bordure de route, 530 mq à 35 fr.

Appareil photo Kodak, 4 1/2 x 6. S'adresser au Bureau du Journal.

Demandes d'emplois
Catholique, veuf, 55 ans, très actif, demande place régisseur, gardien de propriété ou surveillant. S'adresser au journal.

A Louer
Chambre meublée. S'adresser, 15, boulevard Berthelot.

salle de réunion bien aménagée, électricité et gaz; conviendrait pour société ou comme club.

S'adresser au bureau du Journal.

User des Petites Annonces
du « Soleil d'Auvergne »
c'est avoir rapidement ce qu'on désire

Les Petites Annonces...
c'est le chemin le plus court
entre l'offre et la demande

« Le Soleil d'Auvergne »
25, Rue Gaultier-de-Biauzat
CLERMONT-FERRAND
Chèque Postal 665

BULLETIN d'ABONNEMENT
(à découper et à retourner)

Veillez trouver ci-inclus la somme de DIX FRANCS en mandat chèque (1)

Montant d'un abonnement d'un an au « SOLEIL D'AUVERGNE ».

A dater du

Adresse:

Signature.

Biffer les mentions inutiles.